



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 27 mars 2017

Semaine

# OFSP-Bulletin 13/2017

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

Santé-voyages  
Vaccinations et mesures antipaludiques.  
Recommandations état mars 2017, p. 12

# Impressum

## **EDITEUR**

Office fédéral de la santé publique  
CH-3003 Berne (Suisse)  
[www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

## **RÉDACTION**

Office fédéral de la santé publique  
CH-3003 Berne  
Téléphone 058 463 87 79  
[drucksachen-bulletin@bag.admin.ch](mailto:drucksachen-bulletin@bag.admin.ch)

## **IMPRESSION**

ea Druck AG  
Zürichstrasse 46  
CH-8840 Einsiedeln  
Téléphone 055 418 82 82

## **ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE**

OFCL, Diffusion publications  
CH-3003 Berne  
Téléphone 058 465 5050  
Fax 058 465 50 58  
[verkauf.zivil@bbl.admin.ch](mailto:verkauf.zivil@bbl.admin.ch)

ISSN 1420-4266

## **DISCLAIMER**

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :  
[www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin](http://www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin)

# Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	6
Flambée de fièvre jaune au Brésil	11
Santé-voyages	
Vaccinations et mesures antipaludiques. Recommandations état mars 2017	12
Carte – Prophylaxie du paludisme 2017	44
Prophylaxie du paludisme 2017 – cartes détaillées	45
Carta – Profilassi della malaria 2017	46
Profilassi della malaria 2017 – Mappe dettagliate	47
Coup d’envoi du dossier électronique du patient	49
Le Conseil fédéral adapte à nouveau la structure tarifaire TARMED	50

# Déclarations des maladies infectieuses

## Situation à la fin de la 11<sup>e</sup> semaine (21.03.2017)<sup>a</sup>

<sup>a</sup> Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

<sup>b</sup> Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella [www.bag.admin.ch/sentinella](http://www.bag.admin.ch/sentinella).

<sup>c</sup> N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

<sup>d</sup> Femmes enceintes et nouveau-nés.

<sup>e</sup> La déclaration obligatoire d'infection à virus Zika a été introduite le 7.3.2016.

<sup>f</sup> Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

### Maladies infectieuses :

#### Situation à la fin de la 11<sup>e</sup> semaine<sup>a</sup>

	Semaine 11			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015
<b>Transmission respiratoire</b>												
<b>Haemophilus influenzae: maladie invasive</b>	3 1.90	4 2.50	4 2.50	10 1.60	11 1.70	17 2.60	113 1.40	98 1.20	109 1.30	27 1.50	31 1.80	35 2.00
<b>Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers<sup>b</sup></b>	71 44.20	408 253.70	348 216.40	709 110.20	1408 218.90	2595 403.40	10302 123.20	3139 37.50	5455 65.20	7500 424.00	2540 143.60	5022 283.90
<b>Légionellose</b>	10 6.20	6 3.70	3 1.90	23 3.60	19 3.00	16 2.50	374 4.50	391 4.70	320 3.80	65 3.70	58 3.30	60 3.40
<b>Méningocoques: maladie invasive</b>	2 1.20	1 0.60		9 1.40	3 0.50	9 1.40	59 0.70	39 0.50	48 0.60	25 1.40	16 0.90	19 1.10
<b>Pneumocoques: maladie invasive</b>	15 9.30	25 15.60	14 8.70	117 18.20	91 14.20	102 15.90	958 11.50	846 10.10	782 9.40	371 21.00	253 14.30	276 15.60
<b>Rougeole</b>	5 3.10	1 0.60		18 2.80	3 0.50	1 0.20	115 1.40	34 0.40	17 0.20	52 2.90	5 0.30	7 0.40
<b>Rubéole<sup>c</sup></b>								1 0.01	6 0.07			3 0.20
<b>Rubéole, materno-foetale<sup>d</sup></b>												
<b>Tuberculose</b>	16 10.00	19 11.80	8 5.00	42 6.50	43 6.70	45 7.00	617 7.40	545 6.50	488 5.80	116 6.60	117 6.60	113 6.40
<b>Transmission féco-orale</b>												
<b>Campylobactériose</b>	95 59.10	87 54.10	71 44.20	296 46.00	369 57.40	254 39.50	7283 87.10	7296 87.20	7218 86.30	1028 58.10	1558 88.10	1145 64.70
<b>Hépatite A</b>	3 1.90			10 1.60		3 0.50	57 0.70	48 0.60	53 0.60	26 1.50	12 0.70	6 0.30
<b>Infection à E. coli entérohémorragique</b>	17 10.60	2 1.20	5 3.10	38 5.90	23 3.60	11 1.70	486 5.80	344 4.10	133 1.60	87 4.90	76 4.30	24 1.40
<b>Listériose</b>	2 1.20			4 0.60	2 0.30	1 0.20	48 0.60	54 0.60	80 1.00	9 0.50	12 0.70	11 0.60
<b>Salmonellose, S. typhi/paratyphi</b>		1 0.60	2 1.20		2 0.30	3 0.50	21 0.20	15 0.20	22 0.30	1 0.06	4 0.20	5 0.30
<b>Salmonellose, autres</b>	25 15.60	27 16.80	12 7.50	74 11.50	81 12.60	57 8.90	1500 17.90	1410 16.90	1208 14.40	197 11.10	205 11.60	152 8.60
<b>Shigellose</b>	1 0.60	2 1.20	1 0.60	11 1.70	15 2.30	13 2.00	158 1.90	212 2.50	140 1.70	30 1.70	58 3.30	26 1.50

	Semaine 11			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015
<b>Transmission par du sang ou sexuelle</b>												
Chlamydie	168 104.50	230 143.00	180 111.90	805 125.20	907 141.00	798 124.10	10967 131.20	10455 125.00	9716 116.20	2337 132.10	2438 137.80	2057 116.30
Gonorrhée	43 26.70	24 14.90	41 25.50	184 28.60	177 27.50	147 22.80	2489 29.80	2023 24.20	1661 19.90	545 30.80	493 27.90	414 23.40
Hépatite B, aiguë		3 1.90	1 0.60		4 0.60	2 0.30	33 0.40	37 0.40	43 0.50	1 0.06	11 0.60	5 0.30
Hépatite B, total déclarations	16	39	22	101	133	96	1348	1500	1346	259	370	235
Hépatite C, aiguë		1 0.60	1 0.60		4 0.60	3 0.50	33 0.40	58 0.70	45 0.50	5 0.30	11 0.60	5 0.30
Hépatite C, total déclarations	20	26	44	105	136	136	1476	1460	1703	324	382	341
Infection à VIH	19 11.80	12 7.50	3 1.90	55 8.60	58 9.00	33 5.10	557 6.70	565 6.80	533 6.40	123 7.00	129 7.30	111 6.30
Sida			1 0.60	5 0.80	3 0.50	3 0.50	73 0.90	83 1.00	87 1.00	16 0.90	13 0.70	12 0.70
Syphilis	30 18.70	17 10.60	20 12.40	143 22.20	90 14.00	99 15.40	1259 15.10	1027 12.30	1099 13.10	327 18.50	216 12.20	237 13.40
<b>Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs</b>												
Brucellose	1 0.60			2 0.30	1 0.20		9 0.10	2 0.02	2 0.02	3 0.20	1 0.06	
Chikungunya		2 1.20	5 3.10		4 0.60	5 0.80	21 0.20	41 0.50	87 1.00	1 0.06	13 0.70	11 0.60
Dengue	1 0.60	3 1.90	7 4.40	6 0.90	17 2.60	14 2.20	166 2.00	207 2.50	137 1.60	23 1.30	54 3.00	35 2.00
Encéphalite à tiques	1 0.60			1 0.20	1 0.20		201 2.40	123 1.50	111 1.30	1 0.06	2 0.10	
Fièvre du Nil occidental												
Fièvre jaune												
Fièvre Q				3 0.50		1 0.20	46 0.60	42 0.50	39 0.50	6 0.30	8 0.40	4 0.20
Infection à Hantavirus							3 0.04	1 0.01	2 0.02			1 0.06
Infection à virus Zika <sup>e</sup>		2 1.20			6 0.90		45 0.50	11 0.10		2 0.10	11 0.60	
Paludisme	9 5.60	1 0.60	5 3.10	27 4.20	20 3.10	17 2.60	330 4.00	422 5.00	323 3.90	70 4.00	58 3.30	57 3.20
Trichinellose								2 0.02				
Tularémie			1 0.60		2 0.30	2 0.30	54 0.60	50 0.60	41 0.50	4 0.20	5 0.30	5 0.30
<b>Autres déclarations</b>												
Botulisme							2 0.02	2 0.02	1 0.01			
Diphthérie <sup>f</sup>							5 0.06	11 0.10	1 0.01		1 0.06	
Maladie de Creutzfeldt-Jakob	1 0.60		1 0.60	1 0.20		1 0.20	14 0.20	14 0.20	22 0.30	3 0.20	3 0.20	8 0.40
Tétanos								1 0.01				

# Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella:

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 03.03.2017 et incidence pour 1000 consultations (N/10<sup>3</sup>)  
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	8		9		10		11		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 <sup>3</sup>	N	N/10 <sup>3</sup>	N	N/10 <sup>3</sup>	N	N/10 <sup>3</sup>	N	N/10 <sup>3</sup>
Suspicion d'influenza	123	9.5	83	7.2	63	5.3	29	2.5	74.5	6.1
Oreillons	0	0	0	0	0	0	1	0.1	0.3	0
Coqueluche	5	0.4	7	0.6	3	0.3	5	0.4	5	0.4
Piqûre de tiques	1	0.1	0	0	0	0	2	0.2	0.8	0.1
Borréliose de Lyme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Herpès zoster	7	0.5	6	0.5	4	0.3	9	0.8	6.5	0.5
Néuralgies post-zostériennes	0	0	0	0	2	0.2	4	0.3	1.5	0.1
Médecins déclarants	143		131		141		137		138	

## Rapport hebdomadaire des affections grippales

Sous nos latitudes, les affections grippales surviennent de façon saisonnière. Jusqu'à présent, une vague de grippe est observée chaque hiver. D'une année à l'autre, l'intensité, la durée, les souches virales et les répercussions sur la population varient. Afin d'informer la population et les médecins en temps voulu de la vague de la grippe et de la couverture de la grippe par le vaccin, l'OFSP publie d'octobre à avril un rapport hebdomadaire avec une évaluation des risques.

Après une vague de la grippe d'une durée de 11 semaines, l'incidence se situe à nouveau au-dessous du seuil épidémique; l'épidémie d'affections grippales 2016/17 est ainsi terminée.

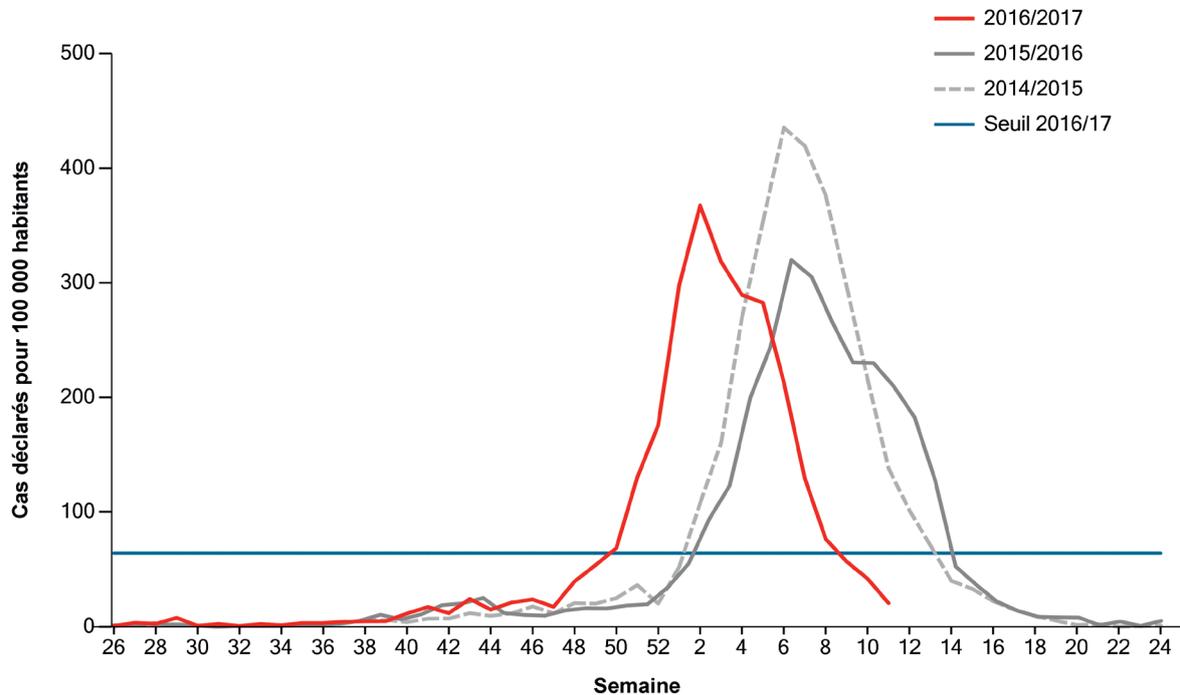
### Semaine 11/2017 (état au 21.3.2017)

La propagation des affections grippales en Suisse est actuellement sporadique. Durant la semaine 11/2017, 137 médecins du système de surveillance Sentinella ont rapporté 2,5 cas d'affections grippales pour 1000 consultations. Extrapolé à l'ensemble

de la population, ce taux correspond à une incidence de 20 consultations dues à une affection grippale pour 100 000 habitants.

L'incidence se situe à nouveau depuis la semaine 9/2017 au-dessous du seuil épidémique national. L'épidémie 2016/17 s'est étendue de la semaine 50/2016 à la semaine 8/2017, atteignant son pic durant la semaine 2/2017 avec une incidence de 368 consultations dues à une affection grippale pour 100 000 habitants (Figure 1).

Figure 1  
Nombre de consultations hebdomadaires dues à une affection grippale, extrapolé pour 100 000 habitants



L'incidence était la plus élevée dans la classe d'âge des 0 à 4 ans (Tableau 1). La propagation de la grippe était sporadique dans les régions 2, 4 et 5 et n'était pas répandue dans les autres régions (Figure 2, Encadré).

Une vague grippale peut parfois causer dans la population une mortalité plus élevée que d'habitude pendant les mois d'hiver. Cet « excès de mortalité » a été observé pendant les semaines 52/2016 à 6/2017 dans la classe d'âge des  $\geq 65$  ans [1].

Tableau 1:  
Incidence des consultations dues à une affection grippale en fonction de l'âge durant la semaine 11/2017

	Consultations dues à une affection grippale pour 100 000 habitants	Tendance
<b>Incidence par âge</b>		
0-4 ans	57	-
5-14 ans	15	-
15-29 ans	28	-
30-64 ans	13	-
$\geq 65$ ans	22	-
<b>Suisse</b>	<b>20</b>	<b>-</b>

Tableau 2:  
Virus Influenza circulant en Suisse

Fréquence des types, sous-types et lignages d'Influenza isolés durant la semaine actuelle et les semaines cumulées, et couverture par les vaccins 2016/17

	Semaine 11/2017*	Semaines cumulées 2016/17	Couverture par les vaccins*	
			▲	■
Part d'échantillons positifs	11 %	50 %	96 %	98 %
Nombre d'échantillons testés	9	956		
B Victoria	0 %	<1 %	100 %	100 %
B Yamagata	0 %	2 %	0 %	100 %
B non sous-typé	0 %	1 %		
A(H3N2)	0 %	94 %	97 %	97 %
A(H1N1)pdm09	0 %	2 %	100 %	100 %
A non sous-typé	100 %	1 %		

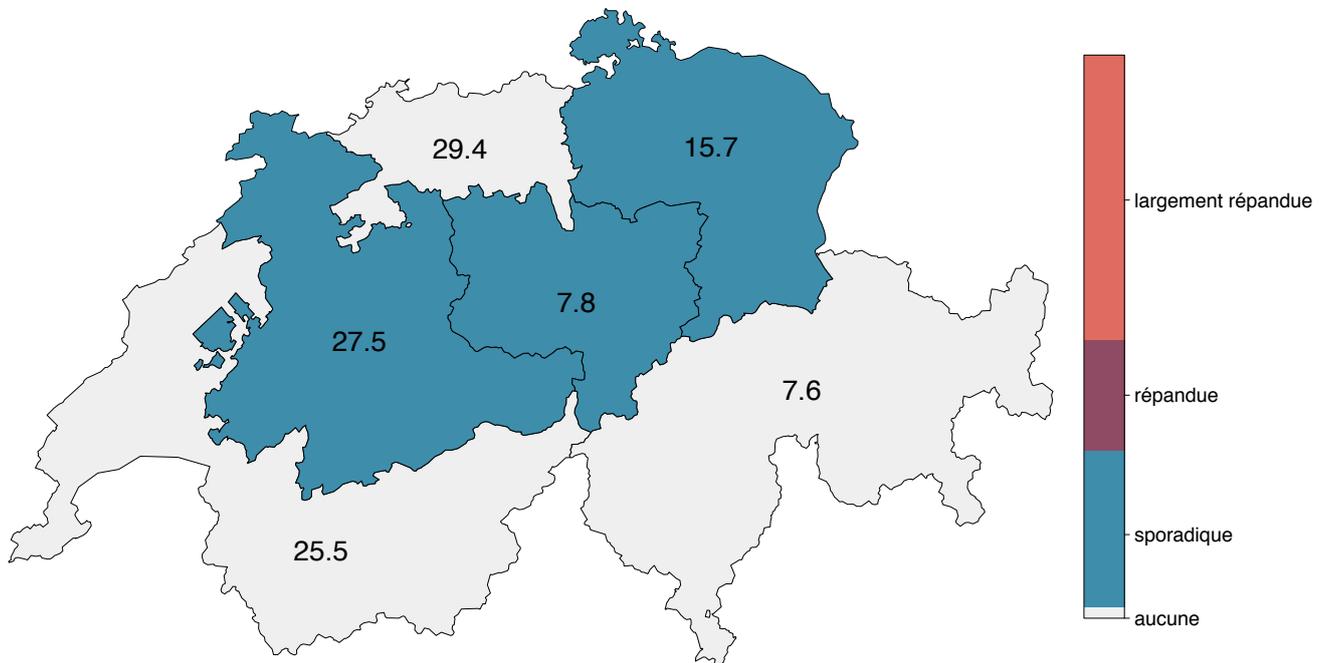
▲ Couvert par le vaccin trivalent 2016/17

■ Couvert par le vaccin quadrivalent 2016/17

\* Données provisoires

Figure 2

Incidence des consultations pour 100 000 habitants et propagation par région Sentinella durant la semaine 11/2017



Région 1 (GE, NE, VD, VS), Région 2 (BE, FR, JU), Région 3 (AG, BL, BS, SO), Région 4 (LU, NW, OW, SZ, UR, ZG), Région 5 (AI, AR, GL, SG, SH, TG, ZH), Région 6 (GR, TI). Gris : aucune propagation, bleu : propagation sporadique, violet : propagation répandue, rouge : propagation largement répandue.

Durant la semaine 11/2017, le Centre National de Référence de l'Influenza (CNRI) a mis en évidence des virus Influenza A dans 1 des 9 échantillons analysés dans le cadre du système de surveillance Sentinella (Tableau 2).

Dans des échantillons prélevés par les médecins Sentinella, le CNRI a mis en évidence par inhibition de l'hémagglutination les virus suivants :

- *Influenza A/Slovenia/3188/2015*;
- *Influenza A/Hong Kong/4801/2014*;
- *Influenza A/Switzerland/9715293/2013*;
- *Influenza A/Texas/50/2012*;
- *Influenza A/Hong Kong/3934/2011*,
- *Influenza B/Wisconsin/1/2010*;
- *Influenza B/Johannesburg/3964/2012*.

A l'exception d'*Influenza A/Texas/50/2012*, trouvé à un seul exemplaire, tous les virus Influenza détectés étaient couverts par les vaccins 2016/17 (Tableau 2).

### Situation internationale

En Europe et en Asie, on a récemment observé une activité grippale basse ; l'épidémie est terminée dans presque tous les pays [2]. L'Amérique du Nord a enregistré une activité haute dans tous les pays, avec le pic de la vague partout dépassé et une tendance descendante [3–6]. *Influenza A(H3N2)* était le sous-type le plus communément détecté dans l'hémisphère nord [2–6].

### La surveillance sentinella de la grippe en Suisse

L'évaluation épidémiologique de la grippe saisonnière est basée :

- sur les déclarations hebdomadaires des affections grippales transmises par les médecins Sentinella ;
- sur les frottis nasopharyngés envoyés pour analyse au Centre National de Référence de l'Influenza (CNRI) à Genève ;
- sur tous les sous-types d'Influenza soumis à la déclaration obligatoire, confirmés par les laboratoires.

Les typages effectués par le CNRI en collaboration avec le système de déclaration Sentinella permettent une description en continu des virus grippaux circulant en Suisse.

Ce n'est que grâce à la précieuse collaboration des médecins Sentinella que la surveillance de la grippe en Suisse est possible. Elle est d'une grande utilité pour tous les autres médecins, de même que pour la population en Suisse. Nous tenons donc ici à exprimer nos plus vifs remerciements à tous les médecins Sentinella !

## GLOSSAIRE

- Incidence :** Nombre de consultations pour affections grippales pour 100 000 habitants par semaine.
- Intensité :** Comparaison de l'incidence actuelle avec l'incidence historique. L'intensité est fournie seulement pendant l'épidémie. Elle se subdivise en quatre catégories : basse, moyenne, élevée et très élevée.
- Propagation :** La propagation se base :  
 • sur la proportion des médecins Sentinella qui ont déclaré des cas d'affections grippales et  
 • sur la mise en évidence de virus Influenza au CNRI dans les échantillons prélevés par les médecins Sentinella.  
 Elle est classée dans les catégories suivantes: aucune, sporadique, répandue, largement répandue
- Seuil épidémique :** Niveau de l'incidence à partir duquel la saison de la grippe se situe dans sa phase épidémique. Il est basé sur les données des dix saisons précédentes. Le seuil épidémique se situe à 64 cas d'affections grippales pour 100 000 habitants pour la saison 2016/17.
- Tendance :** Comparaison du niveau d'intensité de la semaine actuelle à celui des deux semaines précédentes. La tendance n'est fournie qu'après le dépassement du seuil épidémique et se subdivise en trois catégories: ascendante, descendante et constante.

### Références

- Office fédéral de la statistique: Mortalité, causes de décès [www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/etat-sante/mortalite-causes-deces.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/etat-sante/mortalite-causes-deces.html) (accessed on 21.3.2017)
- European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC). Seasonal Influenza – Latest surveillance data [flunewseurope.org/](http://flunewseurope.org/) (accessed on 21.3.2017).
- Weekly U.S. Influenza Surveillance Report [www.cdc.gov/flu/weekly/index.htm](http://www.cdc.gov/flu/weekly/index.htm) (accessed on 21.3.2017).
- Canada Rapports hebdomadaires d'influenza. [www.canadiensante.gc.ca/diseases-conditions-maladies-affections/disease-maladie/flu-grippe/surveillance/fluwatch-reports-rapports-surveillance-influenza-fra.php](http://www.canadiensante.gc.ca/diseases-conditions-maladies-affections/disease-maladie/flu-grippe/surveillance/fluwatch-reports-rapports-surveillance-influenza-fra.php) (accessed on 21.3.2017).
- Japan NIID Surveillance report influenza. [www.nih.go.jp/niid/en/influenza-e.html](http://www.nih.go.jp/niid/en/influenza-e.html) (accessed on 21.3.2017).
- China National Influenza Center weekly reports. [www.chinaivdc.cn/cnic/](http://www.chinaivdc.cn/cnic/) (accessed on 21.3.2017).

## Prévention pendant la vague de grippe

Tant les personnes en bonne santé que les personnes atteintes de la grippe devraient suivre ces mesures de prévention et ces règles d'hygiène, qui permettent de réduire à la fois le risque de transmission et le risque d'infection.



### Lavez-vous les mains.

Lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon plusieurs fois par jour.



### Toussez et éternuez dans un mouchoir en papier.

Placez un mouchoir en papier devant la bouche et le nez pour tousser et éternuer. Après usage, jetez les mouchoirs en papier dans une poubelle et lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.



### Restez à la maison.

Si vous souffrez de symptômes grippaux, restez impérativement à la maison. Vous éviterez ainsi la propagation de la maladie. Restez à la maison jusqu'à la guérison complète de votre grippe. Attendez au moins un jour après la disparition de la fièvre avant de retourner à vos occupations habituelles.



### Toussez et éternuez dans le creux du coude.

Si vous n'avez pas de mouchoir en papier sur vous, tousssez et éternuez dans le creux du coude. Ce geste est plus hygiénique que de mettre la main devant la bouche. Si vous deviez toutefois utiliser les mains, lavez-les soigneusement avec de l'eau et du savon le plus rapidement possible.

# Flambée de fièvre jaune au Brésil

Etat : 13.03.2017

Le Brésil fait face actuellement à une flambée de fièvre jaune qui s'étend au-delà des régions connues d'endémie et qui continue de progresser. La vaccination constitue le meilleur moyen de prévention et est recommandée aux voyageurs dans les Etats de : Acre, Amapá, Amazonas, District Fédéral (y compris Brasília), Espírito Santo (tout l'Etat, y compris-Vitória), Goiás, Maranhão, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Pará, Rondônia, Roraima, Tocantins, Etats de Rio de Janeiro et de São Paulo parties de Bahia (moitiés sud et ouest), Paraná, Piauí, Rio Grande do Sul, Santa Catarina et y compris les chutes d'Iguassu. Des informations complémentaires et l'état de la situation sont disponibles sur la page Internet de l'OFSP [www.bag.admin.ch/santé-voyages](http://www.bag.admin.ch/santé-voyages), les sites [www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch) / [www.tropimed.ch](http://www.tropimed.ch), le site de l'OMS [www.who.int/csr/don/06-march-2017-yellow-fever-brazil/en/](http://www.who.int/csr/don/06-march-2017-yellow-fever-brazil/en/) et le site [www.cidrap.umn.edu/news-perspective/2017/03/yellow-fever-brazil-raises-worries-new-zika-threat](http://www.cidrap.umn.edu/news-perspective/2017/03/yellow-fever-brazil-raises-worries-new-zika-threat).

**Contact**

Office fédéral de la santé publique  
Unité de direction Santé publique  
Division Maladies transmissibles  
Tél. +41 58 463 87 06

# Santé-voyages

## Vaccinations et mesures antipaludiques.

### Recommandations état mars 2017

Communiqué par le Centre de médecine des voyages, Département d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich et par l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse, Bâle

Les changements importants par rapport à la version d'octobre 2016 apparaissent **sur fond bleu**.

**Pour les pays qui ne sont pas mentionnés dans le tableau, suivre les recommandations générales de voyage et les vaccinations selon le plan de vaccination suisse.** Les explications des changements publiés se trouvent dans la colonne « remarques » en **bleu**.

En sus du visa, certains pays peuvent encore exiger des vaccinations spécifiques (se renseigner auprès des consulats/ambassades). Certains pays ont également des conditions d'entrée pour les personnes avec une infection VIH (se renseigner auprès des consulats/ambassade ou auprès de l'organisation « European Aids treatment group ». [www.eatg.org/hivtravel/](http://www.eatg.org/hivtravel/)). Des modifications des présentes recommandations/règlements seront publiés dans les NEWS de Tropimed / Safetravel ([www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch)).

#### Abréviations

YF = fièvre jaune, HA = hépatite A, HB = hépatite B, Ty = fièvre typhoïde, Ra = rage, Me = infections à méningocoques, TBE = Tick-borne Encephalitis: méningo-encéphalite verno-estivale (FSME) ou Russian Spring Summer Encephalitis (RSSE), JE = encéphalite japonaise, Ch = choléra, DT = diphtérie-tétanos, Po = poliomyélite, Div = divers  
1-12 = janvier-décembre, d = jour, Distr = district, E = est, N = nord, S = sud, W = ouest, obl = obligatoire, Prov = province, VFR = Visiting Friends and Relatives: migrants (famille et amis incl., pour lesquels on admet un risque d'exposition augmenté face à certaines maladies infectieuses) qui visitent leurs parents/amis dans le pays d'origine.

**Paludisme** : Voir Prophylaxie antipaludique pour les séjours à l'étranger de courte durée et Prophylaxie du paludisme (Cartes): [www.bag.admin.ch/paludisme](http://www.bag.admin.ch/paludisme)

Risque :	<b>0</b> = aucun, <b>m</b> = altitude en mètres, <b>1-12</b> = janvier-décembre, <b>-</b> = pays exempt de paludisme
Protection contre les Moustiques :	Dans tous les régions à risque de paludisme : les mesures de protection contre les moustiques sont recommandées dès le crépuscule et pendant la nuit (répulsifs, vêtements imprégnés, moustiquaires). Selon les pays, les mesures de protection contre les moustiques sont également recommandées au cours de la journée pour prévenir la dengue, la fièvre de chikungunya ou une infection par le virus Zika. Voir aussi Tropimed® / Safetravel® ( <a href="http://www.tropimed.ch">www.tropimed.ch</a> , <a href="http://www.safetravel.ch">www.safetravel.ch</a> ) <b>M</b> = risque minime. Seules des mesures de protection contre les moustiques sont recommandées ; mesures médicamenteuses non nécessaires.
Prophylaxie :	<b>P</b> = risque élevé de paludisme = Prophylaxie médicamenteuse avec atovaquone & proguanil (Malarone®, Atovaquone Plus Spirig HC®), méfloquine (Mephaquine®), ou doxycycline-monohydrate. <b>APP/DP</b> = prophylaxie médicamenteuse avec atovaquone & proguanil (Malarone®, Atovaquone Plus Spirig HC®) ou doxycycline-monohydrate
Auto-Traitement d'urgence :	<b>T</b> = risque de paludisme modéré/faible = auto-Traitement d'urgence avec artéméthér & luméfántrine (Riamet®), ou atovaquone & proguanil (Malarone®, Atovaquone Plus Spirig HC®) (pour les femmes enceintes et situations particulières : méfloquine (Mephaquine®)).
Situation spéciale :	<b>S</b> = en raison de la situation particulière en ce qui concerne le risque de paludisme, le recours à un-e spécialiste en médecine tropicale est recommandé.

YF = fièvre jaune

**La vaccination contre la fièvre jaune ne doit être effectuée que dans les Centres de vaccinations ou chez les médecins spécialisés ayant reçu une autorisation de l'OFSP. Une dose protège probablement à vie, sauf en cas d'immunodéficience ou de grossesse. En raison du risque accru de fièvre jaune dans les pays dans lesquels la maladie est endémique et de conditions d'admission différentes selon les pays, dont certains exigent un rappel à 10 ans, le Comité d'experts en médecine des voyages (CEMV) recommande une seconde et dernière dose de vaccin après 10 ans (soit un maximum de 2 doses de vaccin au cours de la vie).**

- + vaccination recommandée (voir remarques)
  - (+) risque faible / risque potentiel : vaccination seulement recommandée pour les personnes qui envisagent de traverser une frontière d'un pays avec un règlement de transit (T) ou exposées à un risque accru de fièvre jaune (par ex : longs séjours, impossibilité d'assurer une protection anti-moustiques efficace). La recommandation de vaccination est basée sur l'évaluation du risque d'exposition, des conditions de voyage et de facteurs de risque individuels (par ex : âge, immunodéficience).
  - vaccination non recommandée, pas de risque de fièvre jaune  
Pays avec + ou (+) sont à considérer comme pays d'endémie  
Les conditions d'admission spécifiques de chaque pays concernant la vaccination contre la fièvre jaune sont basées par pays sur la publication de « International Air Transport Association » (IATA)
- obl** obligatoire, sauf pour les passagers en transit

VACCINATIONS		<b>obl*</b> obligatoire, aussi pour les passagers en transit
		<b>T1</b> obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 6 jours précédant l'arrivée, <b>sauf</b> pour les passagers en transit.
		<b>T2</b> obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 6 jours précédant l'arrivée, <b>aussi</b> pour les passagers en transit. (Remarque concernant T1/T2 : des règlements spécifiques d'exception (définis par le pays) peuvent exister pour certains pays avec un risque de fièvre jaune ; ces exceptions ne peuvent pas être listées pour des raisons pratiques). <b>Compte tenu de la flambée de fièvre jaune au Brésil, il est possible que les conditions d'entrée concernant la vaccination contre la fièvre jaune soient modifiées durant ces prochaines semaines. Merci de consulter le Bulletin de l'OFSP en ligne à l'adresse suivante : <a href="http://www.bag.admin.ch/santé-voyages">www.bag.admin.ch/santé-voyages</a></b>
	HA = hépatite A	+ vaccination recommandée pour les personnes non immunes
	HB = hépatite B	R vaccination recommandée pour séjours prolongés ou répétés, groupes à risque et les visiteurs du Hadj/Umra
	Ty = fièvre typhoïde	+ recommandée si séjour > 1 semaine R recommandée si séjour > 4 semaines ou pour des groupes à risque (hygiène alimentaire douteuse)
	Ra = rage	Les recommandations de vaccination contre la rage ne concernent que la rage terrestre (ex : rage chez les chiens). La rage chez les chauves-souris est probablement répandue dans le monde entier. Lors de blessure par un mammifère (p. ex. griffure/morsure), il peut être utile d'impliquer un spécialiste pour l'instauration d'une prophylaxie post-expositionnelle contre la rage. Voir Directives et recommandations. Prophylaxie pré- et post-expositionnelle de la rage chez l'homme. OFSP. 2004, respectivement 2012 (cf. <a href="http://www.bag.admin.ch/rage">www.bag.admin.ch/rage</a> ). <b>Généralement</b> (indépendamment de la durée du voyage), la vaccination est recommandée aux voyageurs à risque individuel élevé (p. ex. travail avec des animaux, accès restreint à des soins médicaux, voyage à vélo ou à moto). R vaccination recommandée lors de séjours > 30 jours dans des régions à haut risque, telles que le sous-continent indien (Inde, Bangladesh, Pakistan, Népal), Afghanistan, Chine, Philippines, Asie du SE, Afrique subsaharienne, Bolivie, entre autres. (R) risque très faible : vaccination recommandée lors de séjours > 6 mois
	Me = méningocoques	R vaccination avec le vaccin quadrivalent conjugué (Menveo®) si séjour > 30 d ou pour les situations à risque (hébergement collectif, contacts étroits, danger d'épidémie). En cas d'épidémie, vaccination recommandée si séjour > 7 d ou contact étroit avec la population. Les épidémies* dans les pays de la ceinture de la méningite se produisent généralement durant la saison sèche ; période à risque élevé : décembre à juin. *Actualités sur les épidémies : voir <a href="http://www.safetravel.ch">www.safetravel.ch</a> ou <a href="http://www.tropimed.ch">www.tropimed.ch</a>
	TBE = FSME/RSSE	R recommandée pour toutes les personnes, dès l'âge de 6 ans, qui séjournent dans des zones d'endémie connues; la vaccination est inutile si la personne ne s'expose pas au risque d'encéphalite à tiques (voir <a href="http://www.bag.admin.ch/fsme-fr">www.bag.admin.ch/fsme-fr</a> ).
	JE = encéphalite japonaise	R recommandée pour groupes à risque (> 4 semaines dans des zones rurales endémiques). Les périodes les plus à risque de transmission sont mentionnées. Le risque pour les touristes est généralement très faible.
	D = diphtérie	+ contrôle de l'état vaccinal recommandé à tous
	T = tétanos	+ contrôle de l'état vaccinal recommandé à tous
	ROR (rougeole, oreillons, rubéole)	+ un rattrapage est recommandé à toute personne née après 1963, non vaccinée et qui n'a pas fait de rougeole précédemment (2 doses à intervalle d'au moins 1 mois)
	Po = poliomyélite	+ vaccination de base et rappel recommandés à 10 ans (exception : pour les voyages dans les pays infectés par la polio, voir recommandations de l'OMS : <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2017/poliovirus-twelfth-ec/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2017/poliovirus-twelfth-ec/en/</a> ) - seulement vaccination recommandée de base
	Ch = choléra	Vaccination recommandée pour des situations spéciales (lors de travail dans des camps de réfugiés ou des bidonvilles où le choléra est présent) ou lors de voyages particuliers (sur des cargos).
	Influenza	Recommandé pour toutes les personnes à risque (voir Plan de vaccination suisse, OFSP), lors de croisières ainsi que pour les visiteurs de Hadj/Umra (Arabie Saoudite).
S. pneumoniae	Recommandé pour toutes les personnes à risque (voir Plan de vaccination suisse, OFSP).	
Varicelle	Il est recommandé que tous les voyageurs soient immuns contre la varicelle. Toutes les personnes de 11 à < 40 ans qui n'ont pas d'anamnèse de varicelle devraient recevoir 2 doses de vaccin à intervalle de 4 à 6 semaines (voir Plan de vaccination suisse, OFSP).	

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *	
<b>Afrique du Sud</b>	Paludisme P 9-5 / T 6-8 : Prov Mpumalanga (E, Krüger & parcs voisins incl.), Prov Limpopo (N, NE), KwaZulu-Natal (côtes NE), réserves Tembe et Ndumu incluses. M : dans le reste du N : du NE jusqu'au fleuve Tugela, régions du NW jusqu'à Swartwater, parcs Umfolozi et Hluhluwe. O : villes et reste du pays. <i>P. falciparum</i> 90%, <i>P. vivax</i> 5%, <i>P. ovale</i> 5%	- , T1 a)	+	R	- b)	R	-	-	-	+	+	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)  a) Voyageurs venant d'un pays avec un risque de fièvre jaune dans les 10 jours précédant l'arrivée ont besoin d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune (sauf pour les transits). Cela ne s'applique pas pour les voyageurs en provenance de Zambie, Tanzanie, Erythrée, Somalie, Sao Tomé-et-Principe <a href="http://www.gov.za/south-africa-reviews-yellow-fever-requirements">www.gov.za/south-africa-reviews-yellow-fever-requirements</a> b) vaccination recommandée pour les VFRs dans le N du pays
<b>Algérie</b>	M : S et SE. (Adrar, El Oued, Ghardaïa, Illizi, Ouargla, Tamanrasset). 56 cas autochtones en 2012 ( <i>P. falciparum</i> ) / <i>P. vivax</i> > 99%	- , T1	+	R	R	-	-	-	+	+		
<b>Angola</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 90%, <i>P. ovale</i> 5%, <i>P. vivax</i> 5%	+, obl	+	R	R	-	-	-	+	+		
<b>Bénin</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. ovale</i> 5-10%, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R:	a)	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques	
<b>Botswana</b>	P 9-6 / T 7-8 : moitié nord du pays (districts du Centre et du Nord-Ouest, parcs Chobe et Okavango inclus). M : moitié sud du pays (districts Ghanzi, Kweneng, Kgatleng) sauf : O : partie inférieure du sud du pays, désert du Kalahari, Francistown, Gaborone <i>P. falciparum</i> 90%, <i>P. vivax</i> 5%, <i>P. ovale</i> 5%	- , T2	+	R	R	-	-	-	+	+		
<b>Burkina Faso</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 80%, <i>P. ovale</i> 5-10%, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	a)	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques	
<b>Burundi</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> > 86%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> < 14%	+, obl*	+	R	R	-	-	-	+	+		

## AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES			
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R *	Po				
<b>Cameroun</b>	Paludisme P 1-12. <i>P. falciparum</i> >85%, <i>P. ovale</i> 5%-10%, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R	R	R	R	R	-	+	+, obl, b)	a) dans la moitié N du pays ; voir également le texte introductif relatif aux méningocoques b) pays considéré comme « plus infecté par le poliovirus sauvage ou le cVDPV, mais qui reste vulnérable à une propagation internationale ou à l'émergence et la circulation du VDPV » (selon les recommandations de l'OMS du 7.2.2017 <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2017/poliovirus-twelfth-ec/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2017/poliovirus-twelfth-ec/en/</a> ) Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans et obligatoire pour toutes les personnes pour entrée dans le pays
<b>Cap-Vert</b>	M : 8-11 : Iles Sao Tiago et Boa Vista, annuellement env. 20 cas autochtones.	-, T1	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	+		
<b>Comores</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> > 90%	-	+	R	R	R	R	R	R	R	R	-	+		
<b>Congo, République (Brazzaville)</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> > 90%	+, obl	+	R	R	R	R	R	R	R	R	-	+		
<b>Congo, Rép. démocratique (Kinshasa)</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 90%, <i>P. ovale</i> 5%, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R	R	R	R	R	-	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques	
<b>Côte d'Ivoire</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. ovale</i> 5%-10%, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R	R	R	R	R	-	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques	
<b>Djibouti</b>	P 10-5/T 6-9 : zones rurales. T 10-5 / M 6-9 : Djibouti City <i>P. falciparum</i> > 90%, <i>P. vivax</i> 5-10%	-, T1	+	R	R	R	R	R	R	R	R	-	+		
<b>Egypte</b>	- Pas de cas depuis 1998	-, T1	+	R	R	R	R	R	R	R	R	-	+	a)	a) vaccination contre la poliomyélite obligatoire (carnet de vaccination international) pour les arrivées en provenance d'Afghanistan et du Pakistan
<b>Erythrée</b>	P 1-12 : < 2200m. 0 : Asmara (ville) <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. vivax</i> 10%-15%, <i>P. ovale</i> rare	(+) a), T1	+	R	R	R	R	R	R	R	R	-	+	+	a) (+) : pas recommandée de manière générale (voir également page d'introduction) pour les voyages à Anseba, Debub, Gash Barka, Mae Kel, Semenawi Keih Bahri. - : pour toutes les régions non listées, Dahlak Archipel incl. b) en particulier dans le SW du pays, voir également le texte introductif relatif aux méningocoques

## AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES			
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *				
<b>Ethiopie</b>	Paludisme P 1-12: <2500m. 0: Addis Abeba <i>P. falciparum</i> 60%, <i>P. vivax</i> 40%, <i>P. malariae</i> et <i>P. ovale</i> <5%	+ a), T1	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
<b>Gabon</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 90% ; <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> et <i>P. vivax</i> combinés 10%	+, obl	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	a) + : Vaccination recommandée sauf pour les régions indiquées ci-dessous. (+) : pas recommandée généralement : pour les voyages limités aux provinces Afar et Somali b) en particulier dans la moitié W du pays, voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
<b>Gambie</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. ovale</i> 5-10 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. vivax</i> rare	+, T1	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
<b>Ghana</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 90%, <i>P. ovale</i> 5-10%, <i>P. vivax</i> rare	+, obl*	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
<b>Guinée</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> >85%, <i>P. ovale</i> 5%-10%, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+ b)	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques b) pays considéré comme « plus infecté par des poliovirus sauvages ou par des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV), mais qui reste vulnérable à l'émergence et à la circulation d'un VDPV » (selon les recommandations de l'OMS du 7.02.2017 <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ihf-emergency/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ihf-emergency/en/</a> ) Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans.
<b>Guinée-Bissau</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> >85%, <i>P. ovale</i> 5%-10%, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
<b>Guinée Equatoriale</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> et <i>P. vivax</i> 15%	+, T1	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	a)	a) pays considéré comme « plus infecté par des poliovirus sauvages ou par des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV), mais qui reste vulnérable à l'émergence et à la circulation d'un VDPV » (selon les recommandations de l'OMS du 7.2.2017 <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2017/poliovirus-twelfth-ec/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2017/poliovirus-twelfth-ec/en/</a> ) Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans.

## AFRIQUE

PAYS	PALUDISME		VACCINATIONS										REMARQUES
	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po			
<b>Kenya</b>	+ a), T1 b)	+	R	R	R	R: N c)	-	-	+	+		<p>Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)</p> <p>a) vaccination recommandée pour toutes les régions non mentionnées ci-dessous (aussi pour la réserve du Masai Mara)</p> <p>(+) vaccination pas recommandée de manière générale (voir page d'introduction) pour les voyages limités aux régions suivantes: North Eastern Province, certaines parties de la Coastal Province (States: Kilifi, Kwale, Lamu, Malindi, Tanariver), Villes de Mombasa et Nairobi. Parcs Tsavo et Amboseli.</p> <p>b) T1, y compris pour les voyageurs en provenance de Sao Tomé-et-Principe, la Somalie, la Tanzanie</p> <p>c) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques</p> <p>Adaptation des recommandations malaria</p>	
<b>Lesotho</b>	-	+	R	R	R	-	-	-	+	+			
<b>Libéria</b>	+, obl	+	R	R	R	-	-	-	+	+			
<b>Libye</b>	-	+	R	R	R	-	-	-	+	+			
<b>Madagascar</b>	-	+	R	R	R	-	-	-	+	a)		<p>a) pays considéré comme « plus infecté par des poliovirus sauvages ou par des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV), mais qui reste vulnérable à l'émergence et à la circulation d'un VDPV » (selon les recommandations de l'OMS du 7.02.2017 <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ihf-emergency/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ihf-emergency/en/</a>)</p> <p>Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans</p> <p>2015 : cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV)</p>	
<b>Malawi</b>	-	+	R	R	R	-	-	-	+	+			
<b>Mali</b>	+ b), obl	+	R	R	R	R	-	-	+	+		<p>a) P : voyages au S du Sahara. T : voyages limités au Sahara</p> <p>b) + : pour les régions au sud du Sahara</p> <p>- : voyages limités au Sahara</p> <p>c) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques</p>	

## AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES	
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *		
<b>Maroc</b>	- Derniers cas autochtones : 2010 ( <i>P. falc</i> ) à Casablanca, probablement après importation. Autrement <i>P. vivax</i> . Déclaré officiellement sans paludisme (OMS mai 2010)	-	+	R	R	R	-	-	-	+	-	-	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
<b>Maurice</b>	-	-, T2 a)	+	R	-	-	-	-	+	-	-	a) obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 10 jours précédant l'arrivée.	
<b>Mauritanie</b>	P 1-12: tiers sud du pays (au sud du 20° parallèle, Nouakchott, Tidjika incl.) T1-12 : au nord de Nouakchott a) Dakhet, Nouadhibou, Sahara. <i>P. falciparum</i> >85%, <i>P. ovale</i> 5%-10%, <i>P. vivax</i> rare.	+ b), T2	+	R	R	R	R	R	+	R	c)	a) Adrar/Inchiri : cf. situations spéciales (voir la page d'introduction) b) + : pour toutes les régions au sud du Sahara - : pour les voyages limités au Sahara c) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques Allègement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune	
<b>Mayotte</b>	T1-12. <i>P. falciparum</i> 93%, <i>P. vivax</i> 5%, <i>P. malariae</i> et <i>P. ovale</i> 2%.	-, T1	+	R	R	R	-	-	+	-	-	Nouveau : conditions d'entrée pour la fièvre jaune	
<b>Mozambique</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> >90%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> rare	-, T1	+	R	R	R	-	-	+	-	-		
<b>Namibie</b>	P 1-12: N: vallée du Cubango (Kavango), bande de Caprivi T1-12: tiers N du pays (vallée du Kunene, Oshana, Oshikoto et Otjozondjupa) et parc national d'Etosha. M : dans le reste du pays sauf O : villes, côtes, désert du Namib ainsi qu'au S de Karasburg <i>P. falciparum</i> > 90%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> rare	-, T2	+	R	R	R	-	-	+	-	-	Adaptation des recommandations malaria	

## AFRIQUE

PAYS	PALUDISME		VACCINATIONS										REMARQUES
	YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *			
<b>Niger</b>	+ b), obt	+	R	R	R	R c)	-	-	+	+	d)		<p>Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)</p> <p>a) P : voyages au S du Sahara. T : voyages limités au Sahara b) + : pour les régions au sud du Sahara - : pour les voyages limités au Sahara c) voir également le texte introductif relatif aux méningo-coques d) pays considéré comme « plus infecté par des poliovirus sauvages ou par des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV), mais qui reste vulnérable à l'émergence et à la circulation d'un VDPV » (selon les recommandations de l'OMS du 7.02.2017 <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ihf-emergency/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ihf-emergency/en/</a>) Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans</p>
<b>Nigeria</b>	+, T2 a)	+	R	R	R	R: b)	-	-	+	+	c)		<p>a) occasionnellement, la vaccination contre la fièvre jaune (certificat de vaccination contre la fièvre jaune) est exigée lors de la demande de visa. La vaccination est également exigée lors d'entrée dans le pays à partir de l'Afrique du Sud. b) voir également le texte introductif relatif aux méningo-coques c) les personnes qui prévoient un séjour &gt;4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an devraient recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS du 22.08.2016: <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ihf-emergency/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ihf-emergency/en/</a>) 2016 : cas dus au poliovirus sauvage (type 1)</p>
<b>Ouganda</b>	+, T2	+	R	R	R	R: a)	-	-	+	+			<p>a) voir également le texte introductif relatif aux méningo-coques Adaptation des conditions d'entrée pour la fièvre jaune</p>

## AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES				
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *					
<b>Rép. Centrafricaine</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 15%	+, obl*	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	b)	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques b) pays considéré comme « plus infecté par des poliovirus sauvages ou par des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV), mais qui reste vulnérable à l'émergence et à la circulation d'un VDPV » (selon les recommandations de l'OMS du 7.02.2017 <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ihf-emergency/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ihf-emergency/en/</a> ). Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans
<b>Réunion</b>	- Dernier cas autochtone : 1991	-, T1	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	-	a) Pas recommandé de manière générale (voir également la page d'introduction). Allègement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune
<b>Rwanda</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 5 %, <i>P. ovale</i> 5 %	(+), a) T2	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	
<b>Sahara Occidental</b>	-	-	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	
<b>Sainte-Hélène</b>	-	-, T2	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	-	
<b>Sao Tomé-et-Principe</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 15%	(+) a), T1	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	a) Voir également la page d'introduction (+). Pas recommandée de manière générale pour les voyages à destination de Sao Tomé et Príncipe.
<b>Sénégal</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> > 85%, <i>P. ovale</i> 5%-10%, <i>P. vivax</i> rare	+, T2	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
<b>Seychelles</b>	-	-, T2 a)	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	a) Vaccination contre la fièvre jaune obligatoire pour les arrivées en provenance d'Angola dans les 10 derniers jours ; lors d'arrivées en provenance d'autres zones d'endémie pour la fièvre jaune: recommandation T2 selon le texte introductif
<b>Sierra Leone</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> >85%, <i>P. ovale</i> 5-10 %, <i>P. malariae</i> et <i>P. vivax</i> rare.	+, obl	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	a) Voir également la page d'introduction (+): vaccination pas recommandée de manière générale pour la moitié sud du pays: Bakool, Banaadir, Bay, Gado, Galgudud, Hijiran, Lower Juba, Lower Shabelle, Middle Juba, Middle Shabelle. Vaccination non recommandée : voyages dans les régions non listées dans la moitié N du pays
<b>Somalie</b>	P 1-12. Risque élevé dans la moitié S du pays, un peu moins élevé et saisonnier (saisons des pluies) dans le N. <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 5-10 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> rare	(+) a), T2	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	

## AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES			
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po				
<b>Soudan</b>	Paludisme P 1-12, a) T 1-12 : (au nord du 20 <sup>e</sup> parallèle, surtout durant et après la saison des pluies) 0: Khartoum, Port Sudan <i>P. falciparum</i> 90%. <i>P. vivax</i> 5-10%, <i>P. ovale</i> et <i>malariae</i> rares	+ b), T1	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)  a) T : seulement pour les voyages au N (au nord du 20 <sup>e</sup> parallèle) b) + : pour les voyages au S du Sahara - : pour les voyages limités au Sahara. Ville de Karthoum c) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
<b>Soudan du Sud Rép.</b>	P 1-12 <i>P. falciparum</i> 90%. <i>P. vivax</i> 5-10%, <i>P. ovale</i> et <i>malariae</i> rares	+ , T2	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
<b>Swasiland</b>	T 9-5 : dans les régions frontalières vers l'Afrique du Sud et du Mozambique : province Lubombo, moitié E des provinces Hhohho, Hlane Nat. Parc inclus. 0 : reste du pays et de 6-8 pour les territoires cités ci-dessus <i>P. falciparum</i> 90%. <i>P. vivax</i> 5%, <i>P. ovale</i> 5%	- , T2	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	
<b>Tanzanie</b>	P 1-12 : < 1800 m sur continent (parcs nat. incl.), sauf Cité Dar es Salaam T : Zanzibar, Ville de Dar es Salaam <i>P. falciparum</i> > 85%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> > 10%, <i>P. vivax</i> rare	(+) a), T1 b)	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	+	a) Voir également la page d'introduction (+). Pas recommandé de manière générale pour les voyages en Tanzanie. b) Pour l'entrée à Zanzibar (Unguja et Pemba) en provenance d'un pays avec un risque de fièvre jaune une vaccination contre la fièvre jaune peut être exigée. Les touristes en provenance directe d'Europe et des Etats-Unis n'ont officiellement pas besoin d'une vaccination contre la fièvre jaune, ni pour entrer directement en Tanzanie, ou à Zanzibar, ni pour entrer à Zanzibar via la Tanzanie. Une preuve de la vaccination contre la fièvre jaune est souvent exigée lors de l'entrée à l'aéroport Kilimanjaro d'Arusha ou à Zanzibar, bien qu'il n'y ait pas de directive officielle. En conséquence, sans preuve de vaccination il faut éventuellement se faire vacciner.

## AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES			
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *				
<b>Tchad</b>	Paludisme P 1-12, a) <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 15%	+, b) obl	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	d)	a) P : voyages au S du Sahara. T : voyages limités au Sahara b) + : pour les régions au sud du Sahara - : voyages limités au Sahara c) voir également le texte introductif relatif aux méningo-coques d) pays considéré comme « plus infecté par des poliovirus sauvages ou par des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV), mais qui reste vulnérable à l'émergence et à la circulation d'un VDPV » (selon les recommandations de l'OMS du 7.2.2017 <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2017/poliovirus-twelfth-ec/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2017/poliovirus-twelfth-ec/en/</a> ) Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans
<b>Togo</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85%, <i>P. ovale</i> 5%-10%, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+		a) voir également le texte introductif relatif aux méningo-coques
<b>Tunisie</b>	- . Dernier cas autochtone: 1979	-, T1	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	-		a) augmentation des cas humains de rage
<b>Zambie</b>	P 1-12, Lusaka incl. <i>P. falciparum</i> > 90%, <i>P. vivax</i> jusqu'à 5%, <i>P. ovale</i> < 5%	(+) a), -b),	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+		a) Voir également la page d'introduction (+). Pas recommandée de manière générale pour les voyages dans les provinces du NW et W b) pour les voyages dans les toutes les autres régions : vaccination pas recommandée
<b>Zimbabwe</b>	P 1-12 : N, chutes Victoria, vallée du Zambèze P 9-6 / T 7-8 : autres régions < 1200 m M : Harare, Bulawayo. <i>P. falciparum</i> > 90%, <i>P. vivax</i> bis 5%, <i>P. ovale</i> < 5%	-, T2	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+		

## AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES		
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *			
<b>Argentine</b>	- Derniers cas autochtones en 2010	+ a)	+	R	-	b)	-	-	-	-	-	-	-	a) + : voyages dans les provinces Corrientes et Misiones (cascades d'Iguazu incl.) (+) : Voir également page d'introduction : voyages dans les provinces de Formosa et certaines régions de Chaco, Jujuy et Province de Salta - : toutes les autres régions non listées b) très rare (dans les régions rurales des provinces de Jujuy et de Salta aux régions frontalières vers la Bolivie). Modification du risque de paludisme
<b>Aruba</b>	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	
<b>Bahamas</b>	- Derniers cas 2011. <i>P. falciparum</i> 100%	-, T1 a)	-	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	a) La vaccination doit avoir été administrée au moins 10d avant l'entrée dans le pays Durcissement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune Modification du risque de paludisme
<b>Belize</b>	M : dans tout le pays <i>P. vivax</i> 100%	-, T1	+	R	R	(R)	-	-	-	-	-	+	-	
<b>Bermudes</b>	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	
<b>Bolivie</b>	T1-12 : < 2500 m dans les départements de Beni et Pando M : toutes les autres régions < 2500 m O : villes, Prov Oruro <i>P. vivax</i> 95%, <i>P. falciparum</i> 5% (seulement à Santa Cruz, Beni et Pando, en particulier dans la région de Guayaramerín et Riberaita)	+ a) obl	+	R	R	R	-	-	-	-	-	+	-	a) Recommandée et obligatoire pour les voyages à l'E des Andes < 2300m: Beni, Pando, Santa Cruz. Zones des départements de Chuquisaca, Cochabamba, La Paz, Tarija. Vaccination contre la fièvre jaune non recommandée : > 2300 m, et régions non listées, villes de La Paz et Sucre incl. Modification des recommandations malaria Durcissement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune

## AMERIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES	
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *		
<b>Brésil</b>	Paludisme  T 1-12 : dans les régions listées sous a) M : régions rurales d'Espirito Santo, Goiás, Mato Grosso do Sul, Piauí, Tocantins ainsi que les régions rurales forestières des États de Rio de Janeiro et de Sao Paulo. O : côtes E et cascades d'Iguazu <i>P. vivax</i> 88%, <i>P. falciparum</i> 12%	+ b), obt c)	+	R	R	R	(R)	-	-	-	+	-	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)  a) Malaria: Acre, Amapá, Amazonas, Mato Grosso, Maranhão Pará, Rondônia, Roraima. Périphérie des villes de Belem, Boa Vista, Macapa, Marabá, Porto Velho, Rio Branco, Santarém, Manaus surtout à l'E, moins au N et à W). Centres villes : risque en majorité minime voire nul - : régions non listées, incl. côte E, villes de Rio de Janeiro, São Paulo, Recife, Fortaleza, Salvador, cascades d'Iguazu. Centre ville de Manaus b) Fièvre jaune : + : Acre, Amapá, Amazonas, Distr. Federal (Brasilia incl.), Espírito Santo, Goiás, Maranhão, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Pará, Rondônia, Roraima, Tocantins. Certaines régions de Bahia (moitiés W et S), Paraná, Piauí, Rio Grande do Sul, Santa Catarina, État de São Paulo. État de Rio de Janeiro. Cascades d'Iguazu incl. - : régions non listées, Rio de Janeiro (City), Niteroi, Campinas, São Paulo City, Recife, Fortaleza, Salvador. Flambée de fièvre jaune depuis décembre 2016 touchant certaines parties. Voir les informations sous www.safetravel.ch c) vaccination contre la fièvre jaune obligatoire pour les voyageurs en provenance d'Angola et du Congo Rép. démocrat.  Modification des recommandations malaria Modification des zones d'endémie de la fièvre jaune Lorsqu'un visa est obligatoire le besoin d'une protection vaccinale doit être clarifié avec le consulat brésilien.
<b>Caraïbes: autres</b>		- , TI	+	R	-	-	R a)	-	-	-	+	-	a) rage à Grenade et Puerto Rico
<b>Câïman (îles)</b>		-	+	R	-	-	-	-	-	-	+	-	
<b>Chili</b>		-	+	R	-	-	(R) a)	-	-	-	+	-	a) 1 cas de rage humaine sur morsure de chien en 2013 à Valparaiso

## AMÉRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES		
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po			
<b>Colombie</b>	Paludisme  T 1-12 : < 1700 m (rique accru en particulier sur la côte pacifique ainsi que dans les départements frontaliers avec le Venezuela, le Brésil, et le Pérou)). Exceptions: régions citées ci-dessous. M: extrémité nord du pays, à l'E du fleuve Magdalena et des départements Arauca, Casanare, Caquetá, Meta, (quelques cas sporadiques: îles San Andres & Providencia) O: Bogota, Cartagena, Medellin P: <i>faiciparum</i> 50%, <i>P. vivax</i> 50%	+ b), obt c)	+	R	R	(R)	-	-	-	-	-	-	-	a) côte pacifique et voyages individuels dans le bassin amazonien ainsi que dans les zones frontalières avec le Venezuela, le Brésil et le Pérou : situations spéciales (voir la page d'introduction) b) + voyages dans les régions non listées ci-dessous (+) voir également la page d'introduction. Villes : Barranquilla, Cali, Cartagena, Medellin - : > 2300 m : ville de Bogota, département / îles de San Andrés y Providencia c) seulement pour les arrivées à Arauca d) une preuve de vaccination contre la rougeole respectivement un taux d'anticorps contre la rougeole peut être exigé lors de l'entrée dans le pays. Modification des recommandations malaria
<b>Costa Rica</b>	M : dans la province du Limon, surtout dans le district de Matina dans le Limon Central (E). O : San José et reste du pays P: <i>vivax</i> > 99%	- , T1 a)	+	R	R	(R) b)	-	-	-	-	-	+	-	a) pas nécessaire pour les personnes >60ans b) cas humains associés à des chauves-souris connus. Cas humain en 2014 dû à un rongeur.
<b>Cuba</b>	- . Dernier cas autochtone: 1967	- , T2	+	R	R	R	-	-	-	-	-	+	-	<b>Durcissement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune.</b>
<b>Curaçao</b>	-	-	+	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	
<b>El Salvador</b>	M : cas isolés à la frontière du Guatemala	- , T1 a)	+	R	R	R	-	-	-	-	-	+	-	a) obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 10 jours précédant l'arrivée
<b>Equateur</b>	T 1-12 : < 1500 m à l'E des Andes et dans la province Esmeraldas. M : toutes les autres régions <1500 m O : Haut plateau, Guyaquil, Galapagos. P: <i>vivax</i> 80 %, <i>P. faiciparum</i> 20 %	+ , a) T1 b)	+	R	R	(R) c)	-	-	-	-	-	+	-	a) Voyages dans les provinces à l'E des Andes <2300 m: Morona-Santiago, Napo, Orellana, Pastaza, Sucumbios, Zamora-Chinchiipe. (+): voir également page d'introduction: voyages seulement à W des Andes <2300 m: Esmeraldas, Guayas, Los Rios, Manabi, Santa Elena, Santo Domingo de los Tsachilas, certaines parties des régions de Azuay, Bolivar, Canar, Carchi, Chimborazo, Cotopaxi, El Oro, Imbabura, Loja, Pichincha, Tungurahua. - : >2300 m. Guayaquil, Quito, îles Galapagos b) T1 si provenance du Brésil c) 11 cas humains chez des personnes indigènes dus à des chauves-souris Vampires dans la province de Morona (2011) Modification des recommandations malaria Durcissement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune.

## AMERIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES				
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE		DT RO R *	Po *		
<b>Guatemala</b>	Paludisme T 1-12 : risque faible, < 1500 m, en particulier à Esquintla, Alta Verapaz, Suchitepéquez, Retalhuleu, Izabal, également à Petén, Ixcán etc. 0 : Guatemala City, Antigua, lac Atitlán <i>P. vivax</i> 97%, <i>P. falciparum</i> 3%	-	+	R	R	R	-	-	-	-	-	-	-	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
<b>Guyana</b>	P 1-12 : régions Barima-Waini (région 1), Cuyuni-Mazaruni (7), Potaro-Siparuni (8), Haut-Takutu-Haut-Essequibo (9), Haut-Demerara-Berbice (10). T 1-12 : < 900 m, régions Pomeroun-Supenaam (2), îles d'Essequibo-Damara occidental (3), Demerara-Mahaica (4), Mahaica-Berbice (5), Berbice Oriental-Courantyne (6). M : Georgetown, New Amsterdam. <i>P. falciparum</i> 53%, <i>P. vivax</i> 36%, infections mixtes 11%	+ T2 a)	+	R	R	(R)	-	-	-	-	-	-	a) Vaccination contre la fièvre jaune obligatoire pour les arrivées en provenance d'une zone d'endémie de fièvre jaune dans les 10 derniers jours	
<b>Guyane française</b>	P 1-12 : le long des fleuves frontaliers Maroni (W, section moyenne supérieure (sud) du fleuve à partir d'Apatou, surtout région de Maripa-Souta) et du fleuve Orapoque (E) ainsi que dans la région du fleuve Approuague, Regina et dans la moitié sud du pays (régions autour de Saül incl.) T 1-12 : au S de la bande côtière, moitié nord de l'intérieur du pays, Cacao, Roura, Ourary incl. section inférieure (N) du fleuve frontalier Maroni à l'ouest (Saint-Laurent-du-Maroni). 0 : bandes côtières, île du Diabie. <i>P. falciparum</i> 30%, <i>P. vivax</i> 67%, <i>P. ovale</i> 1-2%	+, obl	+	R	R	(R)	-	-	-	-	-	-		

## AMÉRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES		
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *			
<b>Haïti</b>	Paludisme T 1-12 : dans tout le pays, y compris dans les villes. <i>P. falciparum</i> 99%, <i>P. malariae</i> rare	- , T1	+	R	R	R	-	-	-	R	-	+	+	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
<b>Honduras</b>	T 1-12 : dans tout le pays, risque accru à Colón, Gracias a Dios et à Iles de la Bahía, plus faible dans les départements d'Atlántida, El Paraiso, Olancho et Yoro. 0 : Tegucigalpa, San Pedro Sula. <i>P. vivax</i> 79%, <i>P. falciparum</i> 20%, <i>infection mixte env. 1%</i>	- , T1 a)	+	R	R	(R)	-	-	-	(R)	-	+	-	a) pas pour les personnes de ≥ 65 ans
<b>Jamaïque</b>	M : cas isolés dans la région de Kingston (St. Andrew Parish) <i>P. falciparum</i> 100%	- , T2	+	R	R	-	-	-	-	-	-	+	-	
<b>Mexique</b>	0 ou M : tout le pays (quelques foyers dans les régions frontalières avec le Guatemala et au NW) <i>P. vivax</i> 100%	-	+	R	R	(R)	-	-	-	(R)	-	+	-	
<b>Montserrat</b>	-	- , T2	+	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	
<b>Nicaragua</b>	M : dans la moitié nord du pays et dans les provinces autonomes atlantiques (RAAN et RAAS). <i>P. vivax</i> 90%, <i>P. falciparum</i> 10%	- , T2 a)	+	R	R	(R)	-	-	-	(R)	-	+	-	a) la vaccination doit avoir été administrée 10d avant l'entrée dans le pays. Durcissement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune
<b>Panama</b>	T 1-12 : à l'E du canal, surtout Darién - 0 ou risque minime dans les provinces à W du canal (surtout la province Veraguas). <i>P. vivax</i> 99%, <i>P. falciparum</i> 1%	+ a), T2 b)	+	R	R	(R)	-	-	-	(R)	-	+	-	a) terre ferme à l'E du canal. Régions autonomes d'Emberá et Kuna Yala. Toute la province de Darién. Certaines régions des prov. Colón et Panamá à l'E du canal. b) obligatoire si provenance du Brésil. La vaccination doit avoir été administrée au moins 10d avant l'entrée dans le pays. Durcissement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune - : voyages limités à W du canal et aux régions du canal. Ville de Panamá, San Blas Islands, Balboa Islands (Pearl Islands)
<b>Paraguay</b>	M : 10-5 : risque minime dans régions Alto Paraná, Caaguazú et Canindeyú. 0 : reste du pays Dernier cas autochtone en 2012. <i>P. vivax</i> 95%, <i>P. falciparum</i> 5%	+ a)	+	R	R	(R)	-	-	-	(R)	-	+	-	a) + : tout le pays, cascades d'Iguazu incl. (+) : ville Asunción

## AMERIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *	
<b>Pérou</b>	Paludisme T 1-12 : <2300 m dans l'E des Andes (Loreto), Amazonas, San Martín, Junín, Ucayali, Ayacucho (région de la rivière Apurímac) M: E des Andes < 2300 m dans toutes les provinces non citées ci-dessus, ainsi qu'à l'W des Andes < 2300 m dans les provinces Tumbes, Piura, le littoral pacifique, sauf: O: Provinces de Lima, Ancash, Moquegua, Tacna. Régions touristiques des Hauts Plateaux (Cusco, Machu Picchu, lac Titicaca) <i>P. vivax</i> 85%, <i>P. falciparum</i> 15%, <i>P. malariae</i> <1%	+ b)	+	R	R	R	-	-	-	+	-	a) risque le plus élevé dans le Loreto (incl. ville d'Isquitos) avec environ 20% <i>P. falciparum</i> : situations spéciales (voir la page d'introduction) b) + : voyages dans les régions suivantes < 2300m : régions Amazonas, Loreto, Madre de Dios, San Martín, Ucayali, Puno, Cusco, Junín, Pasco, Huanuco et certaines parties des régions du NE Ancash, N Apurímac, N et NE Ayacucho, N et E Cajamarca, N Huancavelica, E La Libertad, E Piura (+) Voir également page d'introduction : voyages à W des Andes : régions de Lambayeque et Tumbes et certaines parties des régions de S/W/central Cajamarca, Piura W. >2300m. Régions non listées à W des Andes. Villes de Lima et Cusco. Machu Picchu et Inca trail.
<b>Rép. Dominicaine</b>	T 1-12 : dans tout le pays, risque accru, en particulier dans les provinces de l'W (Dajabón, Élias Pina, San Juan, Baoruco, district National, province Domingo) et dans les stations touristiques de l'E (en particulier dans la province Altagracia). O: villes San Domingo et Santiago. <i>P. falciparum</i> 100%	-	+	R	R	R a)	-	-	-	+	-	a) cas humains après morsure de chien (4) et par des chauves-souris (42 cas) entre 2010-2012
<b>Saint-Kitts-et-Nevis</b>	-	-	+	R	-	-	-	-	-	+	-	
<b>St.-Martin</b>	-	-	+	R	-	-	-	-	-	+	-	
<b>Suriname</b>	P 1-12 : le long du fleuve Maroni dans la région frontalière avec la Guyane française (E), surtout Benzodorp et les régions avec des mines d'or. T 1-12: section inférieure (nord) du fleuve Maroni jusqu'à Albina ainsi que toutes les autres régions à l'intérieur du pays - .0 ou [M] : la région côtière, Paramaribo incl. <i>P. falciparum</i> 70%, <i>P. vivax</i> 15-20%	+ T1	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	

## AMÉRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES		
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *			
Trinité-et-Tobago	Paludisme													Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
	-	+ a)	R	R	R	(R)	-	-	-	-	-	-	-	a) + : recommandée lors de séjours dans les zones forestières de l'île de la Trinité. Cas de fièvre jaune chez des singes de Trinité en 2009. - : passagers de croisières, passagers d'avions en transit et lors de séjours à l'île de Tobago
	-	-	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	-	-	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Turques-et-Caïques (îles)	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Venezuela	P 1-12 : lors de séjours au sud du fleuve Orinoco, soit dans les états Amazonas et Bolivar (entier) (incl. les parcs Jaua-Sarisariñama et Canaima, Angel Falls, Sifontes, Delta Amacuro) a)	+ b), T2 c)	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+ d)	a) 2016: augmentation spectaculaire du nombre de cas de paludisme et détérioration des soins de santé au niveau national b) + : pour tous les voyageurs, sauf pour les voyages dans les régions non listées ci-dessous (+) voir également page d'introduction : voyages à Aragua, Carabobo, Miranda, Vargas, Yaracuy, Distr. Federal. - : > 2300m dans les états de Trujillo, Mérida, Tachira, Falcon et Lara. Isla Margarita. Villes de Caracas et Valencia. Rectification des recommandations de vaccination contre la fièvre jaune c) T2 si provenance du Brésil, durcissement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune d) les citoyens vénézuéliens (âgés >6 mois) doivent présenter une vaccination contre la rougeole et la rubéole lorsqu'ils quittent le pays, sinon ils seront vaccinés à l'aéroport.
	T 1-12, dans tout le pays sauf les zones citées sous « pas de risque » respectivement sous « P 1-12 ». Risque accru à Apure, Sucre, Zulia. Risque également dans la région de Marcano sur l'île Margarita. Pas de risque: Caracas, La Asuncion, Maracaibo, les territoires d'île Margarita non cités ci-dessus. <i>P. vivax</i> 75 %, <i>P. falciparum</i> 25 %													
Virgin Islands	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Afghanistan	T 4-12 : <2500 m, y compris Kaboul. <i>P. falciparum</i> 10-20%, <i>P. vivax</i> 80-90%	-, T1	+	R	+	R	-	-	-	-	-	-	-	+ a) a) les personnes qui prévoient un séjour >4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS du 7.2.2017 <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2017/poliovirus-twelfth-ec/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2017/poliovirus-twelfth-ec/en/</a> )

## AMERIQUE

## ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *	
<b>Arabie Saoudite</b>	M : dans le SW. La majorité des cas sont importés Prédominance de <i>P. falciparum</i> , à côté de <i>P. vivax</i>	- , T1	+	R a)	-	R	b)	-	-	+	- c)	<p>Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)</p> <p>a) la vaccination contre l'hépatite B est recommandée pour tous les pèlerins de sexe masculin à cause de l'obligation de se raser la tête</p> <p>b) vaccination obligatoire avec un vaccin quadrivalent conjugué pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pèlerins (Hadj, Umra)</li> <li>- toute personne travaillant comme saisonnier</li> <li>- les citoyens venant du Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria, et les voyageurs venant d'un pays faisant partie de la ceinture de la méningite (et de la Rép. du Congo)</li> </ul> <p>La vaccination quadrivalente contre les méningocoques est valide officiellement pour 3 ans.</p> <p>c) Vaccination de base et rappel à 10 ans recommandés aux pèlerins (Hadj/ Umra).</p> <p>Une vaccination contre l'Influenza est recommandée à tous les pèlerins, mais en particulier ceux faisant partie des groupes à risque.</p>
<b>Arménie</b>	■ Pas de cas depuis 2006. Considéré comme exempt de malaria (OMS 2012). <i>P. vivax</i> 100%	-	+	R	R	-	-	-	-	+	■	Modification du risque malaria
<b>Azerbaïdjan</b>	M : 6-10. La majorité des cas sont importés. 0 : Baku. <i>P. vivax</i> 100%. Derniers cas autochtones en 2013.	-	+	R	R	-	-	-	-	+	■	
<b>Bahreïn</b>	-	- , T2	+	R	-	-	-	-	-	+	-	
<b>Bangladesh</b>	T 1-12 : seulement dans les régions rurales. a) 0 : Dhaka City. <i>P. falciparum</i> 90%, <i>P. vivax</i> 10%, <i>P. malariae</i> rare	-	+	R	+	R	-	R b) (sur-tout 5-12)	-	+	■	<p>a) risque accru dans les provinces frontalières avec l'Inde et dans le SE, avec le Myanmar (districts de Chittagong, Bandarban, Khagrachari, Rangamati, Cox's Bazar)</p> <p>b) présente surtout dans la division Rājshāhi</p>

## ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES	
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *		
<b>Bhoutan</b>	M11-12 : S < 1700 m (régions frontières vers l'Inde : Chhukha, Dagana et Pemagatshel, Samchi, Shemgang, Geyleg-phug en particulier, Sarpang et Samdrup Jonkhar). 0 : pas de risque pour les voyages guidés dans les régions touristiques du pays. <i>P. falciparum</i> 35%, <i>P. vivax</i> 65%	- , T2	+	R	+	R	-	R? : S (5-10)	-	+	-		Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)  Modification des recommandations malaría
<b>British Indian Ocean Territory (Archipe de Chagos, Diego Garcia)</b>	-	- , T1	+	R	-	-	R?	-	+	-			
<b>Brunéi Darussalam</b>	M : <i>P. knowlesi</i> connu chez des singes	- , T1	+	R	-	-	R : 1-12 a)	-	+	- b)		a) pas de données b) vaccination obligatoire contre la polio pour les citoyens d'Afghanistan, du Pakistan et du Nigeria	
<b>Cambodge</b>	T 1-12 a) : risque faible dans tout le pays : N et NE des régions frontalières 0 : Phnom Penh, Siem Reap City (centre ville), Temples d'Angkor Wat <i>P. falciparum</i> 86%, <i>P. vivax</i> 12%, <i>P. malariae</i> 2%, <i>P. knowlesi</i> rare.	- , T1	+	R	R	R	R : 1-12 (sur-tout 5-10)	-	+	-		a) Résistance à la méfloquine à Banteay Meanchey, Battambang, Kampot, Koh Kong, Odder Menachey, Pailin, Preah Vihear, Pursat, Siem Reap (à la frontière avec la Thaïlande).	
<b>Chine</b>	M : < 1500m dans les provinces Anhui, Hainan et Yunnan, ainsi que l'E du Tibet (Motou county). a) 0 : reste du pays. <i>P. falciparum</i> en Hainan et Yunnan, sinon <i>P. vivax</i> . <i>P. knowlesi</i> rare (à la frontière avec le Myanmar)	- T1 b)	+	R	R	R	R : N 5-9 R : S 4-10 (sur-tout 6-10) c)	d)	+	-		a) résistance à la méfloquine à la frontière du Myanmar (Yunnan) b) T2 pour quelques aéroports comme Dalian c) risque le plus élevé au SW et au centre S. Pas de déclarations de Xizang (Tibet) Xinjiang et Qinghai d) cas sporadiques surtout au N. Régions d'Hunchan, de Jiilin et à l'ouest du Yunnan, à la frontière avec le Myanmar	
<b>Corée, Rép. populaire démocratique</b>	M : dans tout le pays, en particulier à la frontière avec la Corée du S. Vraisemblablement seulement <i>P. vivax</i>	-	+	R	R	R	R a)	-	+	-		a) 5-10?, pas de données	

## ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES	
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *		
<b>Corée, République</b>	Paludisme M : 3-12 dans le N (régions rurales d'Incheon, des provinces Kangwon-Do et Kyonggi-Do, inclus la zone démilitarisée) <i>P. vivax</i> 100%	-	+	R	-	R	-	R :	-	+	-		Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
<b>Emirats Arabes Unis</b>	- Déclaré officiellement exempt de malaria (OMS Jan 2007)	-	+	R	-	R	-	-	-	+	-		
<b>Géorgie</b>	- Dernier cas autochtone en 2012. <i>P. vivax</i> .	-	+	R	R	R	-	-	-	+	-	Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades) Modification du risque malaria	
<b>Hongkong</b>	-	-	+	R	-a)	-	-	R :	-	+	-	a) cas isolés dans les régions rurales du N	
<b>Inde</b>	T 1-12 : <2000 m, Mumbai, Delhi, Andamanes, Nicobares inclus. Risque accru (7-11) dans les Etats : Chhattisgarh, Orissa, Jharkhand, Bengale Occidental et dans les Etats et régions à l'est de ces Etats (Assam, Brahmaputra etc.) 0 : > 2000m : régions montagneuses de Himachal Pradesh, Jammu-et-Cachemire, Sikkim, Arunachal Pradesh. îles Laque-dives. <i>P. vivax</i> 40%-60%, <i>P. falciparum</i> 40%-50%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i>	-, T1	+	R	+	R	-	R : N 5-11 R : S 1-12 a)	-	+	-	a) risque le plus élevé au NE. Cas déclarés dans toutes les villes sauf celles de Dadra, Daman, Diu, Gujarat, Himachal Pradesh, Jammu/Kashmir, Lakshadweep, Meghalaya, Nagpur, Haveli, Punjab, Rajasthan et Sikkim b) une vaccination contre la polio (documentée par le Certificat international de vaccination) est exigée pour les voyageurs provenant des pays suivants: Afghanistan, Ethiopie, Kenya, Nigeria, Pakistan, Somalie, Syrie. La vaccination doit avoir eu lieu 4 semaines avant l'entrée dans le pays et ne pas dater de plus d'une année	
<b>Indonésie</b>	P 1-12 : Irian Jaya et toutes les îles à E de Lombok/Gilli : Sumba, Sumbawa, Flores, Timor, Moluques etc. T 1-12 : risque faible dans les autres régions îles de Lombok/Gilli inclus 0 : grandes villes, principaux lieux touristiques de Bali et Java <i>P. falciparum</i> 57%, <i>P. vivax</i> 43%, <i>P. knowlesi</i> à Bornéo (Kalimantan), <i>P. malariae</i> et <i>P. ovale</i> rares	-, T1	+	R	+a)	R b)	-	R :	-	+	+	a) seulement dans l'E de Bali, autrement risque faible (R) b) cas humains connus à Bali, Kalimantan, Irian Java, Nusa Tenggara, Sumatra. Risque le plus élevé au Nusa Tenggara oriental (surtout Flores). Pénurie de vaccin depuis 2015	

## ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES	
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *		
<b>Iran</b>	Paludisme M3-11: zones rurales Hormozgan, Sistan-Beluchestan (S), Kerman (S, partie tropicale). 0 : pas de risque lors de séjours dans les régions touristiques du pays. <i>P. vivax</i> 93%, <i>P. falciparum</i> 7%	-	+	R	R	R	-	-	-	+	-	-	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
<b>Iraq</b>	M5-11 : au NE Derniers cas autochtones déclarés en 2009.	-, T1	+	R	R	R	-	-	+	+	+ a)	a) pour les personnes provenant des pays suivants, une vaccination à l'aéroport d'ERBIL est exigée (carnet de vaccination international) : Afghanistan, Nigéria, Pakistan, Somalie, Syrie et Sud Soudan.	
<b>Israël</b>	- Dernier cas autochtone 1963	-	+ a)	R	-	R	-	-	+	-	-	a) vaccination recommandée pour VFR (Visiting Friends and Relatives) des familles arabes vivant à la campagne.	
<b>Japon</b>	-	-	-	R	-	-	R: 7-10 a)	b)	+	-	-	a) vaccination seulement pour les longs séjours en zones rurales (rizières et élevages de cochons). b) seulement cas isolés, surtout une zoonose. 1 cas humain en 1993.	
<b>Jordanie</b>	- Dernier cas autochtone 1990	-, T1	+	R	R	R	-	-	+	-	-	Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)	
<b>Kazakhstan</b>	- Pays officiellement exempt de malaria (OMS 2012). <i>P. vivax</i>	-, T1	+	R	R	R	-	R a)	+	-	-	Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades) a) cas isolés dans la région Almaty et à l'est du pays.	
<b>Kirghizistan</b>	- Dernier cas autochtone en 2010. <i>P. vivax</i> 99%	-	+	R	R	R	-	R a)	+	-	-	a) rare, mise en évidence chez des animaux, aussi dans le Parc National Nature, Ala-Archa. Modification du risque malaria	
<b>Koweït</b>	-	-	+	R	-	R	-	-	+	-	-		
<b>Laos</b>	T1-12 a) : dans tout le pays, risque accru dans le S. 0 : Vientiane. <i>P. falciparum</i> 65 %, <i>P. vivax</i> 34 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> 1%	-, T1	+	R	R	R	R: 1-12, sur- tout 6-10	-	+	+	+ b)	a) résistance à la méfloquine à la frontière Myanmar-Laos à Bokeo et Louang Namtha et à la frontière Thaïlande-Laos à Champasak et Saravan. b) les personnes qui prévoient un séjour >4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an devraient recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS du 7.2.2017 <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2017/poliovirus-twelfth-ec/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2017/poliovirus-twelfth-ec/en/</a> ) 2016 : cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV)	

## ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES		
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *			
<b>Liban</b>	- Dernier cas autochtone en 1963	-, T1 a)	+	R	R	R	-	-	-	R	-	+	- b)	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)  a) TI également quand provenance du Cap Vert b) pour les personnes en provenance des pays suivants, une vaccination est exigée (doit avoir eu lieu 4 semaines avant le voyage et avoir été effectuée dans les 12 derniers mois) : Afghanistan, Cameroun, Guinée Equatoriale, Ethiopie, Iraq, Nigeria, Pakistan, Somalie, Syrie
<b>Malaisie</b>	T 1-12 : à l'intérieur du pays en Malaisie orientale (Sabah et Sarawak) M : à l'intérieur des terres de Malaisie occidentale (surtout Johor et Pahang). 0 : villes et côtes. <i>P. vivax</i> 13 %, <i>P. falciparum</i> 16 %. <i>P. knowlesi</i> surtout à l'E de la Malaisie/Kalimantan (Sarawak, Sabah) et Kelantan au NE de la Malaisie occidentale a)	-, T1	+	R	R	(R) b)	-	R : 1-12 c)	-	-	+	+	-	a) 68 % des cas de malaria dus à <i>P. knowlesi</i> b) cas isolés connus de rage humaine au N et NE c) risque minime, endémique à Sarawak, surtout 10-12
<b>Maldives</b>	-	-, T1	+	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	
<b>Mongolie</b>	-	-	+	R	R	R	-	-	a)	-	-	+	-	a) cas isolés dans la zone frontière N avec la Russie (Provinces Selenga et Bulgan) et dans la région d'Ulan Bator
<b>Myanmar/ Birmanie</b>	T 1-12 a) : Risque moyen/faible <1000 m, surtout au NW et au S M : > 1000 m 0 : Yangon (Rangoon), Mandalay City. <i>P. falciparum</i> 60 %, <i>P. vivax</i> 35 %, reste <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. knowlesi</i> (frontière chinoise) a)	-, T1	+	R	R	R	-	R : 5-10 b)	-	-	+	+	c)	a) résistance à la méfloquine à Bago, Kachin, Kayah, Kayin, Shan, Tanintharyi b) flambées dans l'état de Shan au NE (vers la Chine/Laos) c) pays considéré comme « plus infecté par des poliovirus sauvages ou par des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV), mais qui reste vulnérable à l'émergence et à la circulation d'un VDPV » (selon les recommandations de l'OMS du 7.02.2017 <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ivr-emergency/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ivr-emergency/en/</a> ) Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans 2015 : cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV) Adaptation des recommandations malaria

ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES	
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *		
<b>Népal</b>	Paludisme T 1-12 : < 2000 m risque faible lors de séjours dans les districts du sud, surtout dans le Terai; vers l'Inde, Royal Chitwan Park (flambées occasionnelles surtout 7-10). 0 : Kathmandu, Pokhara, Himalaya Trekking <i>P. vivax</i> 85%, <i>P. falciparum</i> 12%	- , T1	+	R	+	R	-	R: S 6-10 a)	-	+	-	-	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations) a) >90% dans le territoire du Terai, cas rares dans les régions de collines (vallée Kathmandu incl.)
<b>Oman</b>	M : Dakhliyah, N Batinah, N et S Sherqiyah. Cas sporadiques le plus souvent importés.	-	+	R	-	R	-	-	+	-	-		
<b>Ouzbékistan</b>	- Derniers cas autochtones en 2010. <i>P. vivax</i>	-	+	R	R	R	-	-	+	-	-	Modification du risque malaria	
<b>Pakistan</b>	T 1-12 : Risque faible, <2500 m, villes incl. <i>P. falciparum</i> 30%, <i>P. vivax</i> 70%	- , T1	+	R	+	R	R: SE 5-10 ? a)	-	+	+	+ b)	a) données limitées, cas humains déclarés des environs de Karachi b) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS du 7.02.2017 <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-lhr-emergency/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-lhr-emergency/en/</a> ) 2015 : cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV)	
<b>Palestinienne, Autorité</b>	-	-	+ a)	R	-	R	-	-	+	-	-	a) Vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) des familles arabes vivant à la campagne.	
<b>Philippines</b>	T 1-12 : <600 m risque faible dans les régions rurales de Basilu, Luzon, Mindanao, Mindoro, Palawan, Sulu (Jolo), Tawi Tawi. 0 : reste du pays, Manila City et autres villes <i>P. falciparum</i> 70%-80%, <i>P. vivax</i> 20%-30%, <i>P. knowlesi</i> rare (Palawan)	- , T1	+	R	R	R	R: 1-12 ? a)	-	+	+	-	a) surtout Nueva Ecija, Manila, cas sporadiques à Luzon, Visayas	

## ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES		
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *			
<b>Qatar</b>	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	a) pour les personnes en provenance des pays suivants, une vaccination contre la polio est exigée (carnet de vaccination international) : Afghanistan et Pakistan. b) les voyageurs en provenance de l’Ethiopie doivent pouvoir fournir la preuve qu’ils ne sont pas infectés par le choléra (certificat via l’ambassade du Qatar en Ethiopie)
<b>Singapour</b>	M 0 : centre-ville <i>P. falciparum</i> , <i>P. vivax</i> , <i>P. knowlesi</i> très rare	- , T1	-	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Sri Lanka</b>	M : <1200 dans la Northern Prov. 0 : dans le reste du pays (= la plupart des régions touristiques) <i>P. vivax</i> 98%, <i>P. falciparum</i> 2% Officiellement exempt de malaria (OMS septembre 2016)	T1 a)	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	a) T1, y compris pour les voyageurs en provenance de Sao Tomé-et-Principe, la Somalie, la Tanzanie b) surtout dans les districts Anuradhapura, Gampaha, Kurunegala, Polonnaruwa et Puttalam
<b>Syrie</b>	M 5-10 : dans le N, en particulier dans le Gouvernorat d’El Hasaka Dernier cas autochtone 2005 a)	- , T1	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades) a) pas de surveillance depuis 2010
<b>Tadjikistan</b>	M : < 2000 m. Cas sporadiques. La majorité des cas sont importés. <i>P. vivax</i> 99%	-	+	R	R	R	R	R	R	R	R	R	+	
<b>Taiwan (Taipe chinois)</b>	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades) a) rage surtout chez les blaireaux-furets (Melogate moschata) 2013 b) cas sporadiques sur toute l’île

## ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES			
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po				
<b>Thaïlande</b>	Paludisme T 1-12 : dans les régions frontières forestières avec Myanmar, Laos et Cambodge et régions rurales forestières des districts de Phang Nga (N), Songkhla et de Phuket, ainsi que les îles de Koh Chang et Koh Kut. M : reste de l'intérieur du pays ainsi que Ko Samui, Phuket (seulement partie sud de l'île). O : villes de Bangkok, Chiang Mai, Chiang Rai, Pattaya, Samet, îles de la province de Krabi (Koh Phi Phi, Koh Yao Noi, Koh Yao Yai, Ko Lanta) <i>P. falciparum</i> 50-75%, <i>P. vivax</i> 50-60%, <i>P. ovale</i> rare, <i>P. knowlesi</i> rare	- , T1 a)	+	R	R	R	R	-	R: 1-12 (sur- tout 5-10) b)	-	-	-	+	Po *	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)  L'entrée peut être refusée en cas de VIH déclaré ou suspect a) Obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 10 jours précédant l'arrivée. b) avant tout au N, parfois au S et le long des côtes Modification des recommandations malaria
<b>Timor-Leste (Timor oriental)</b>	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 50%, <i>P. vivax</i> 50%, <i>P. ovale</i> <1%, <i>P. malariae</i> <1%	- , T1	+	R	+	R	-	R: a) 1-12	-	+	-	+	+	a) cas sporadiques	
<b>Turkménistan</b>	-	-	+	R	R	R	-	-	-	-	-	+	-	-	
<b>Vietnam</b>	T 1-12 : <1500 m : Risque surtout dans certaines provinces du centre et du S: Gia Lai, Dak Lak, Kon Tum, Binh Phuoc, Dak Nong. Dans le W des provinces Khanh Hoah, Quang Tri, Ninh Thuan, Quang Nam et au NW (Lai Chau). M : reste du pays, y compris dans les deltas du Mekong et de la Red River. O : centres des grandes villes <i>P. falciparum</i> 50%-80%, <i>P. vivax</i> 10%-50%, <i>P. knowlesi</i> rare	- , T1	+	R	R	R	-	R: 1-12 (sur- tout 5-10) a)	-	+	-	+	-	a) surtout au N (surtout aux zones frontières avec la Chine et les provinces du N autour d'Hanoi) Adaptation des zones à risque de paludisme	
<b>Yémen</b>	T 1-12 : <2000 m, Soqatra incl. (île devant la Somalie) O: Sana'a. <i>P. falciparum</i> 95%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 5%	-	+	R	R	R	-	-	-	-	-	+	+	Allègement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune	

## ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES					
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *						
Australie / Nouvelle-Zélande	-	-	-	R	-	-	-	-	-	-	R b)	-	+	-	-	c)	<p>a) seulement rage de chauve-souris australiennes</p> <p>b) risque minime : sauf Torres Strait (1 cas au Cape York (1,2-5))</p> <p>c) Nouvelle-Zélande: une vaccination contre la polio est exigée (carnet de vaccination international) pour les voyageurs en provenance d'Afghanistan ou du Pakistan. La vaccination doit avoir eu lieu 4 semaines avant l'entrée dans le pays et ne pas dater de plus d'une année</p>
Cook (Iles)	-	-	-	R	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	a) obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 10 jours précédant l'arrivée, sauf pour les transits
Fidji (Iles)	-	-	+	R	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	a) très rare
Guam (US)	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	R: 10-3 a)	-	+	-	-	-	
Kiribati	-	-	+	R	R	-	-	-	-	-	-	-	+	+	-	-	
Marshall (Iles)	-	-	+	R	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	
Micronésie	-	-	+	R	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	
Nauru	-	-	+	R	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	
Nioué	-	-	+	R	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	
Norfolk (Ile)	-	-	+	R	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	
Nouvelle-Calédonie	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	
Palau	-	-	+	R	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	P 1-12 : < 2000 m (paludisme recrudescent dans les montagnes). Aussi dans la capitale : Port Moresby <i>P. falciparum</i> 65%-80%, <i>P. vivax</i> 10%-30%, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> rare	-	+	R	+	-	-	-	-	-	R a)	-	+	+	-	-	<p>a) données éparées, cas isolés dans le W, Golf et S des provinces de montagne</p> <p>Alègement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune</p>
Pitcairn	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	a) + pour VFR
Polynésie fr.	-	-	-	R	R	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	a) très rare 10-3
Salomons (Iles)	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 60%, <i>P. vivax</i> 35%-40%, <i>P. ovale</i> <1%	-	+	R	R	-	-	-	-	-	R a)	-	+	-	-	-	

## OCEANIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS											REMARQUES			
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *					
Samoa US	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Samoa Western	-	-	+, T1	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Tonga	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Tuvalu	-	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Vanuatu	T1-L2 0: Port-Vila. <i>P. falciparum</i> 60%, <i>P. vivax</i> 35%-40%, <i>P. ovale</i> <1%	-	+	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	
Wallis & Futuna	-	-	+, T1	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Albanie	-	-	-, T2 -a)	R	-	b)	-	-	-	-	-	-	Rc)	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas isolés de rage terrestre connus ; pas de cas humain depuis 2000 (au moins). c) existence de foyers ? Manque de données
Allemagne	-	-	-	R	-	a)	-	-	-	-	-	-	Rb)	+	-	a) pas de cas humain depuis 2005. b) Risque surtout dans la moitié S du pays (RKI : Epid. Bulletin du 9 mai 2016/Nr 18)
Autriche	-	-	-	R	-	a)	-	-	-	-	-	-	Rb)	+	-	a) pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) risque dans tout le pays, sauf les montagnes. Risque le plus élevé dans le S
Bélarus	-	-	-	R	-	R a)	-	-	-	-	-	-	Rb)	+	-	a) Rage répandue chez les animaux sauvages et de compagnie (>1000 cas entre 2010-2015), 3 cas humains entre 2010-2015. b) dans tous le pays, sauf dans le N
Belgique	-	-	-	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	
Bosnie	-	-	+	R	-	a)	-	-	-	-	-	-	Rb)	+	-	a) cas isolés de rage terrestre ; pas de cas humain depuis 2000 (au moins) b) cas isolés dans le N
Bulgarie	-	-	+	R	-	a)	-	-	-	-	-	-	Rb)	+	-	a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) cas isolés
Chypre	-	-	+	R	-	a)	-	-	-	-	-	-	R	+	-	

OCEANIE

EUROPE

PAYS	PALUDISME										VACCINATIONS										REMARQUES	
	YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *	YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *		
<b>Croatie</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<p>Voir les abréviations en page 1</p> <p>* voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)</p> <p>a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales</p> <p>b) cas de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins).</p> <p>c) foyers dans le N, entre les rivières Sava et Drava, côtés S et Istrie.</p>
<b>Danemark</b>	-	-	R	-	-	-	-	-	-	-	-	R	-	-	-	-	-	Ra)	+	-	-	a) île de Bornholm. Nord Seeland
<b>Espagne</b>	-	-	R	-	-	-	-	-	-	a)	-	R	-	-	-	-	-	-	+	-	-	a) cas isolés de rage terrestre connus, risque faible seulement dans les exclaves en Afrique du N Ceuta et Melilla. Dernier cas humain en 2014.
<b>Estonie</b>	-	-	R	-	-	-	-	-	-	a)	-	R	-	-	-	-	-	Rb)	+	-	-	a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). <p>b) dans tout le pays. Le risque majeur existe dans le W du pays (Pärnumaa, Läänemaa), E (Ida-Virumaa), Iles Saaremaa et dans le SE (Põlvamaa, Tartumaa). Co-circulation des 3 sous-types : FSME, Sibérie et Extrême-Orient</p>
<b>Finlande</b>	-	-	R	-	-	-	-	-	-	-	-	R	-	-	-	-	-	Ra)	+	-	-	a) Risque le plus élevé : île d'Åland, archipel SW (inclus Kemiö et Uusikaupunki), Turku et autres îles, les régions de Simo/Kemi, Pyhäioki, Helsingki/ Archipel de Sipoo, Kookola, Lappeenranta, Kotka/ Archipel de Hamina. Cas isolés dans tout le pays
<b>France</b>	-	-	R	-	-	-	-	-	-	-	-	R	-	-	-	-	-	Ra)	+	-	-	a) Risque le plus élevé en Alsace (régions Guebwiller, forêt de Neuhof, vallée de Munster) et dans les régions de Lorraine et Nancy. 2002 : cas isolés dans les régions de Grenoble, Faverge, Pyrénées, Aquitaine
<b>Grèce</b>	- a)	-	R	-	-	-	-	-	-	b)	-	R	-	-	-	-	-	Rc)	+	-	-	a) pas de risque ou risque minime (P. vivax 100%) entre mai et novembre dans les régions rurales avec une population migrante élevée. Depuis 2010: cas isolés surtout chez des migrants en Laconie dans le S (Delta Evrotas) et autres cas isolés (P. vivax). Aucun cas local depuis 2014. <p>b) cas isolés de rage terrestre connus depuis 2012 (extrême Nord)</p> <p>c) cas isolés dans la région de Thessalonique. Pas de cas déclaré depuis plusieurs années</p>
<b>Hongrie</b>	-	-	R	-	-	-	-	-	-	a)	-	R	-	-	-	-	-	Rb)	+	-	-	a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). <p>b) surtout dans l'Ouest, région du Danube (Zala, Somogy, Vas, Nógrád), Transdanubia, lac Balaton.</p>

## EUROPE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *	
Italie	-	-	-	R	-	a)	-	-	R b)	+	-	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations) a) Entre 2008–2011, cas chez des animaux sauvages et de compagnie, principalement au N, puis plus de cas. b) cas isolés dans le NE (Frioul, Vénétie), et en Toscane (N de Florence).
Kosovo	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	R c)	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans les régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales. b) Cas isolés, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). c) rare
Lettonie	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	R c)	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas isolés de rage terrestre connus jusqu'en 2012, dernier cas humain 2003 c) dans tout le pays, également dans la ville de Riga. Risque le plus élevé dans le centre du pays
Liechtenstein	-	-	-	R	-	-	-	-	R a)	+	-	a) Balzers / Vaduz / Neendeln
Lituanie	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	R c)	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans les régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas isolés de rage terrestre connus, dernier cas humain 2000. c) dans tout le pays
Malte	-	-	-	R	-	-	-	-	-	+	-	
Macédoine	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	-	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins).
Moldavie	-	-	+	R	R	R a)	-	-	R b)	+	-	a) Entre 2010–2015, plus de 500 cas chez des animaux de compagnie. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) pas de données. Existence probable
Montenegro	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	-	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins).

## EUROPE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS											REMARQUES
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *		
Norvège	-	-	-	R	-	-	-	-	R a)	+	-	-	a) surtout dans le SE (Telemark, Vest-Agder, Aust Agden), côtes S et île Tromsø
Pologne	-	-	R	-	R a)	-	-	R b)	+	-	-	a) Entre 2010-2015, plus de 700 cas chez des animaux sauvages (animaux domestiques : 163). Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) risque le plus important dans le NE : Warmińsko-Mazurskie (lacs de Masurie), Białystok et Podlaskie. Foyer dans le SW vers la frontière de Tchèque. Risque faible dans le NW et dans les provinces centrales.	
Portugal	-	-	R	-	-	-	-	-	+	-	-	-	
Roumanie	-	+	R	R	R a)	-	-	R b)	+	-	-	-	a) Entre 2010-2015, plus de 1300 cas chez des animaux sauvages, plus de 500 cas chez des animaux de compagnie, 1 cas humain en 2012. b) district de Tulcea et Transsylvanie (peu de données)
Russie (Féd.)	-	+	R	R	R a)	-	R: E 7-9 b)	R c)	+	+ d)	-	-	a) Entre 2010-2015, plus de 1000 cas chez des animaux de compagnie à travers le pays et 30 cas humains. b) cas isolés au S de la région Chabarovsk (extrême SE) c) couloir de risque de St Petersburg, Chelyabinsk, Kazan, Tyumen, Novosibirsk, Irkutsk, Khabarovsk vers Vladivostok. Risque majeur en Sibérie W (surtout RSSE et sous-type de Sibérie W). Dans le W FSME, vers l' E la variante plus dangereuse RSSE d) SE (frontières avec la Chine, Xinjiang) Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)
Serbie	-	- a)	R	-	b)	-	-	R c)	+	-	-	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales. b) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). c) cas sporadiques autour de Belgrade
Slovaquie	-	+	R	-	a)	-	-	R b)	+	-	-	-	a) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) vraisemblablement dans tout le pays
Slovénie	-	-	R	-	a)	-	-	R b)	+	-	-	-	a) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) dans tout le pays ; incidences plus hautes dans les régions de Gorenjska et Koroška

## EUROPE

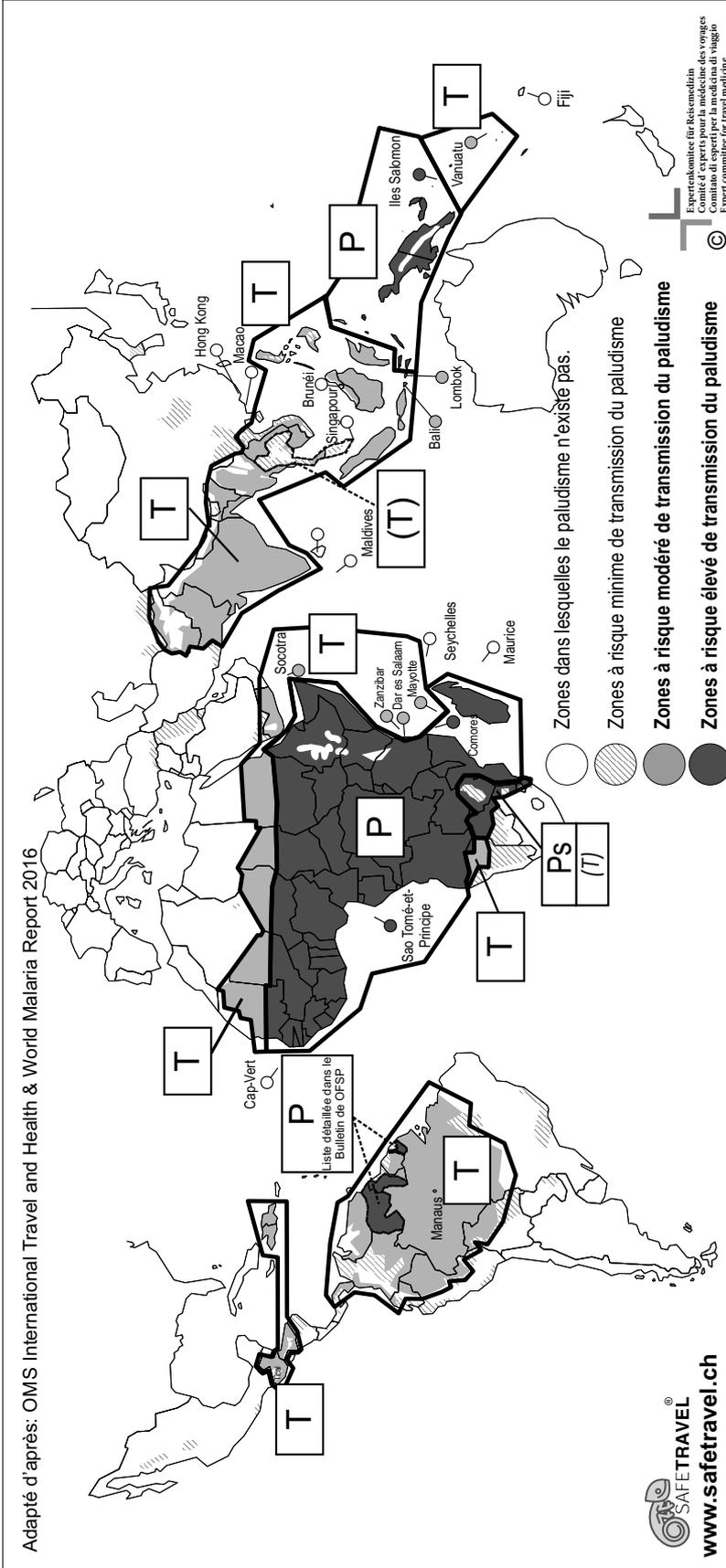
PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES	
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *		
<b>Suède</b>	-	-	-	R	-	-	-	-	R a)	+	-	-	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
<b>Suisse</b>	-	-	R	-	-	-	-	-	R a)	+	-	-	a) régions de Stockholm, Södermanland, Uppsala, Västra Götaland et cas isolés dans tout le pays. a) surtout dans le NE. Voir OFSP. <a href="http://www.bag.admin.ch/fsmc-fr">www.bag.admin.ch/fsmc-fr</a>
<b>Tchéquie</b>	-	-	R	-	a)	-	-	-	R b)	+	-	-	a) pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) dans tout le pays. Le plus grand risque se situe au sud de Prague (S Bohême, collines Moravie-Bohême)
<b>Turquie</b>	M : au SE. 2011, 4 cas autochtones. <i>P.vivax</i> .	-	+	R	R	R a)	-	-	-	+	+	+	a) Augmentation continue des chiffres de rage depuis 2010 avec plus de 600 cas chez des animaux de compagnie en 2014. Cas humains observés.
<b>Ukraine</b>	-	-	+	R	-	R a)	-	-	R b)	+	+	c)	a) Près de 5000 cas chez des animaux de compagnie entre 2010 et 2015. Cas humains observés. b) régions boisées de Crimée et de Wolhynie (NW du pays) c) pays considéré comme «plus infecté par des poliovirus sauvages ou par des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV), mais qui reste vulnérable à l'émergence et à la circulation d'un VDPV» (selon les recommandations de l'OMS du 7.02.2017 <a href="http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ihf-emergency/en/">www.who.int/mediacentre/news/statements/2016/10th-ihf-emergency/en/</a> ).
													Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans. 2015 : cas de polio type 1 dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV) au SW (frontière Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Pologne)

## EUROPE

## Communiqué par :

Comité d'experts en médecine des voyages

# Carte – Prophylaxie du paludisme 2017



Recommandations du Comité d'experts en médecine des voyages (CEMV/ Suisse).

- Il est recommandé de se protéger contre les piqûres de moustiques dans toutes les zones d'endémie, y compris celles où le risque de transmission du paludisme est jugé minime\*.
- La prophylaxie médicamenteuse et/ou le traitement d'urgence sont prescrits en fonction de la destination de voyage\*.

\* Une liste détaillée des pays est régulièrement publiée dans le Bulletin de l'Office fédéral de la santé publique OFSP (document Santé-voyages: Vaccinations et mesures antipaludiques [[www.bag.admin.ch/sante-voyages](http://www.bag.admin.ch/sante-voyages)]).

**P**

Atovaquone/proguanil **APP**, méfloquine **MP** ou doxycycline **DP** en prophylaxie médicamenteuse

**PS**  
**(T)**

Prophylaxie médicamenteuse (saisonnier) : Atovaquone/proguanil **APP**, méfloquine **MP** ou doxycycline **DP**  
Traitement d'urgence avec artéméthér/luméfantrine **ALT** ou atovaquone / proguanil **APT** pour des situations particulières (consulter la liste de l'OFSP\*)

**T**

**Pas de prophylaxie médicamenteuse**

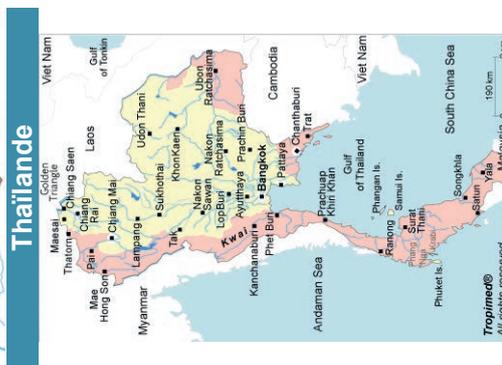
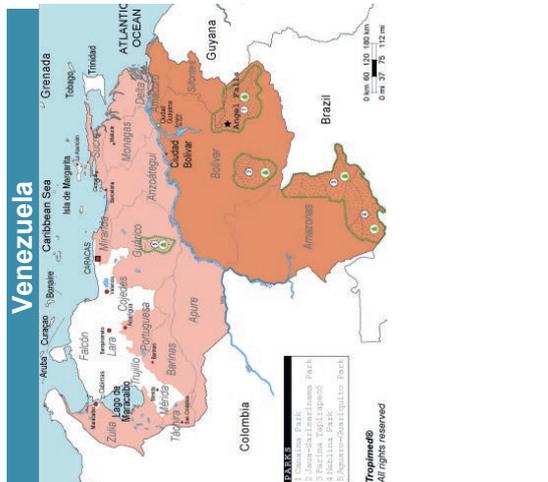
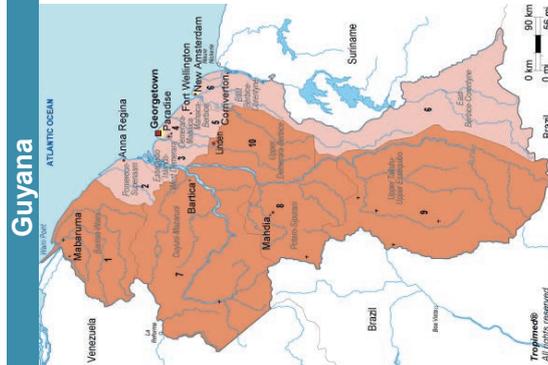
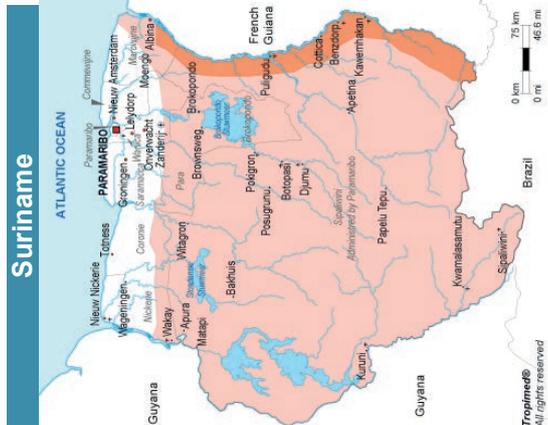
Artéméthér/luméfantrine **ALT** ou atovaquone/proguanil **APT** en traitement d'urgence

**(T)**

**Pas de prophylaxie médicamenteuse**

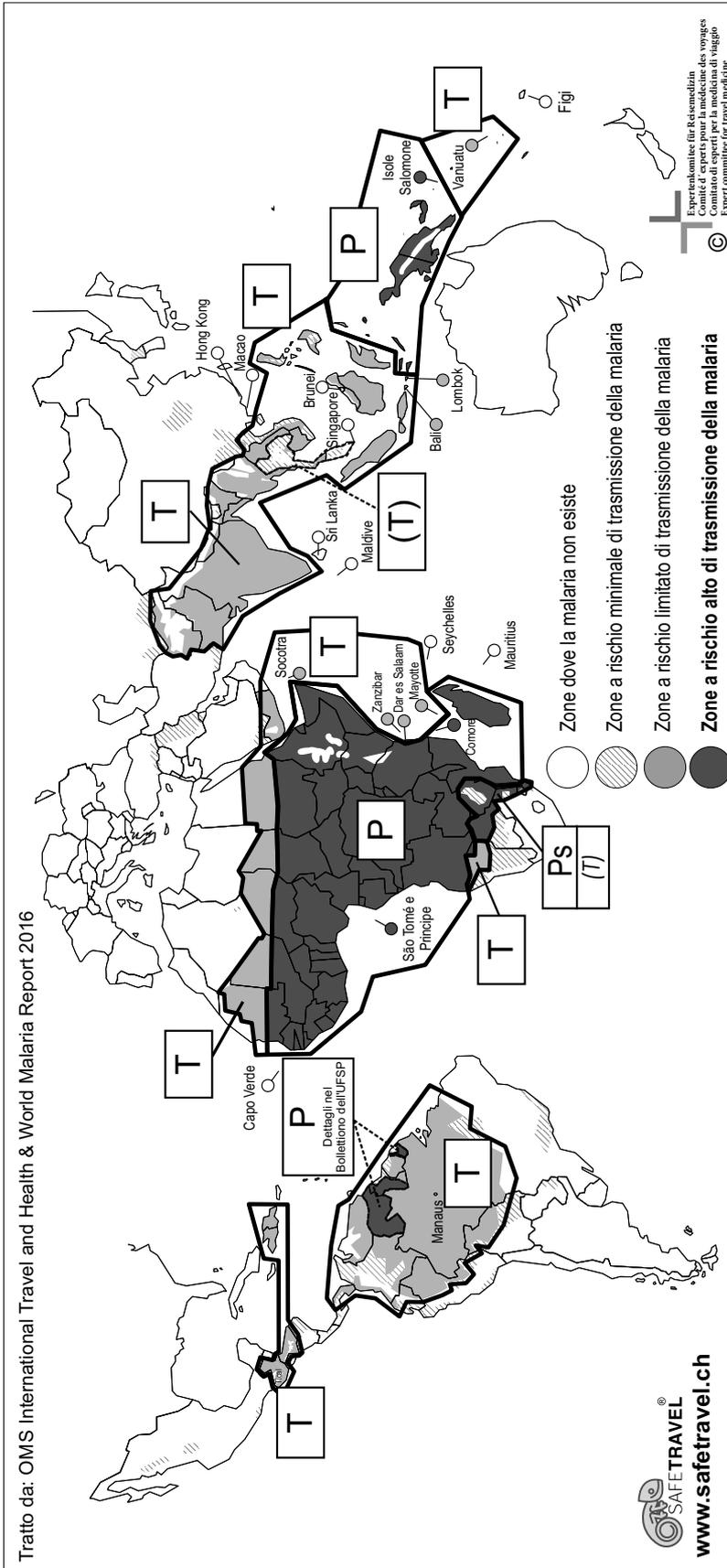
Traitement d'urgence avec artéméthér/luméfantrine **ALT** ou atovaquone / proguanil **APT** pour des situations particulières (consulter la liste de l'OFSP\*)

# Prophylaxie du paludisme 2017 – cartes détaillées



- risque élevé = prophylaxie médicamenteuse
- risque faible = auto-traitement d'urgence
- risque minime = protection contre les piqûres de moustiques
- sans paludisme

# Carta – Profilassi della malaria 2017



Raccomandazioni del « Comitato di esperti per la medicina di viaggio » (CEMV / Svizzera).

- 1.) E' raccomandato proteggersi dalle punture di zanzare in tutte le zone endemiche, comprese le zone dove il rischio di trasmissione della malaria è giudicato minimo\*.
- 2.) La profilassi medicamentosa e/o la terapia di soccorso sono prescritte a dipendenza delle destinazioni\*\*.

\* Una lista dettagliata dei paesi è regolarmente pubblicata nel Bollettino dell'Ufficio federale della sanità pubblica UFSP (documento Reisedesmedizin – Impfungen und Malariaschutz bei Auslandsreisen [[www.bag.admin.ch/reisedesmedizin](http://www.bag.admin.ch/reisedesmedizin)]).

**P**

Atovaquone/proguanil **APP**, meflochina **MP** o doxiciclina **DP** come profilassi medicamentosa

**PS**  
**(T)**

Profilassi medicamentosa (stagionale): atovaquone/proguanil **APP**, meflochina **MP** o doxiciclina **DP**  
Terapia di soccorso con artesunate/lumefantrine **ALT** o atovaquone/proguanil **APT** per situazioni particolari (consultare la lista dell'UFSP\*)

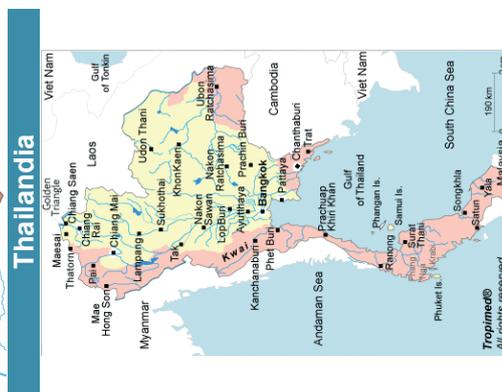
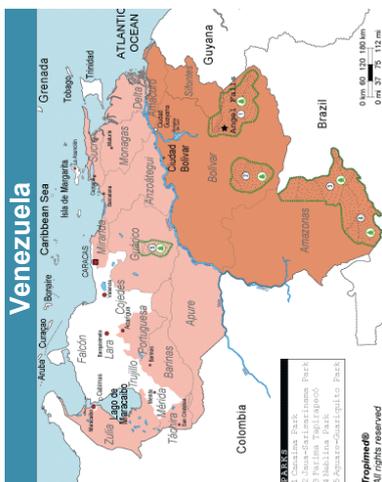
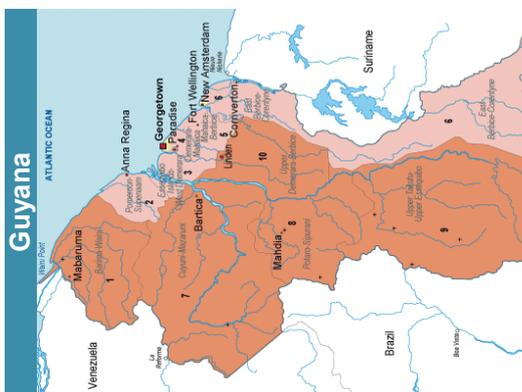
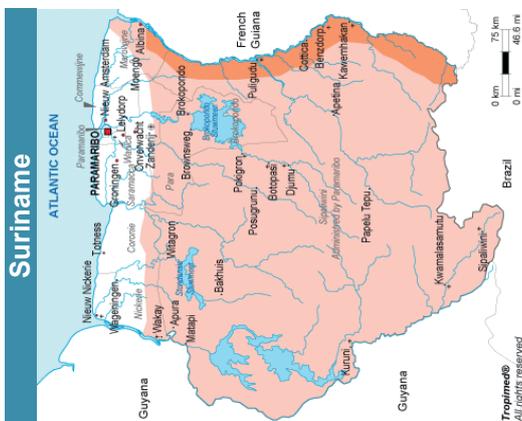
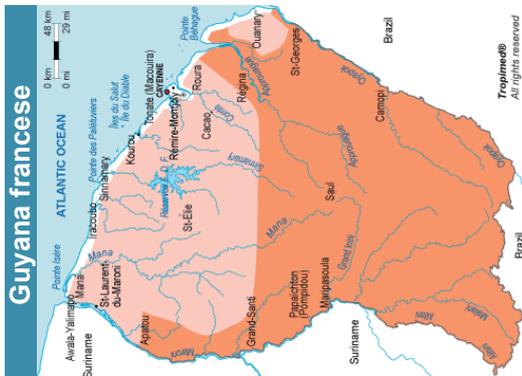
**T**

**Nessuna profilassi medicamentosa consigliata**  
artesunate/lumefantrine **ALT** o atovaquone/proguanil **APT** come terapia di soccorso

**(T)**

**Nessuna profilassi medicamentosa consigliata**  
Terapia di soccorso con artesunate/lumefantrine **ALT** o atovaquone/proguanil **APT** per situazioni particolari (consultare la lista dell'UFSP\*)

# Profilassi della malaria 2017 – Mappe dettagliate



- rischio alto = profilassi medicamentosa
- rischio limitato = terapia di soccorso
- rischio minimale = protezione contro le zanzare
- zone senza malaria

# Coup d'envoi du dossier électronique du patient

Le Conseil fédéral a adopté les ordonnances relatives à la loi fédérale sur le dossier électronique du patient lors de sa séance du 22 mars 2017. La loi et ses dispositions d'exécution entreront en vigueur le 15 avril 2017. Les hôpitaux auront ensuite trois ans pour mettre en place ce dispositif. Les premiers patients devraient être en mesure d'ouvrir leur dossier électronique à partir du deuxième semestre 2018.

Le dossier électronique du patient (DEP) permettra de regrouper toutes les données médicales pertinentes pour le traitement d'un patient. Les professionnels de la santé autorisés auront ainsi accès à ces données en tout lieu et à tout moment. À cet égard, la protection et la sécurité des données seront une priorité absolue. Les patients pourront librement décider d'ouvrir un DEP.

Les ordonnances fixent les critères techniques et organisationnels liés au DEP et réglementent notamment les conditions pour la certification des communautés et des communautés de référence. Ces entités sont des regroupements d'hôpitaux, de cabinets médicaux, de pharmacies, d'organisations d'aide et de soins à domicile, d'établissements médico-sociaux (EMS) et d'autres institutions de santé qui assurent l'échange électronique des données enregistrées dans le DEP. Les dispositions règlent également le format du nouveau numéro attribué au patient, qui permet de l'identifier de manière univoque.

Les hôpitaux doivent mettre en place le DEP et s'affilier à une communauté ou à une communauté de référence dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la loi et des ordonnances ; les EMS et les maisons de naissance ont, quant à eux, un délai de cinq ans. Pour les cabinets médicaux et les autres institutions de santé du secteur ambulatoire, l'affiliation à une communauté ou à une communauté de référence est facultative.

Le DEP s'inscrit dans la stratégie « Santé2020 » du Conseil fédéral. Il vise à augmenter la sécurité des patients et la qualité des traitements médicaux tout en améliorant leur efficacité. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire que les cabinets médicaux, les pharmacies et les organisations d'aide et de soins à domicile rejoignent le plus rapidement possible une communauté.

Les premiers patients devraient être en mesure d'ouvrir leur dossier électronique à partir du deuxième semestre 2018.

Berne, 22.03.2017

**Ordonnances disponibles sur :**

[www.bag.admin.ch/bag/fr/home/service/gesetzgebung/gesetzgebung-mensch-gesundheit/gesetzgebung-elektronisches-patientendossier.html](http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/service/gesetzgebung/gesetzgebung-mensch-gesundheit/gesetzgebung-elektronisches-patientendossier.html)  
Office fédéral de la santé publique OFSP > Services > Législation > Législation Santé humaine > Législation Dossier électronique du patient

**Informations complémentaires :**

[www.dossierpatient.ch](http://www.dossierpatient.ch)

**Renseignements :**

Office fédéral de la santé publique, Communication,  
tél : +41 58 462 95 05, [media@bag.admin.ch](mailto:media@bag.admin.ch)

**Département responsable :**

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

# Le Conseil fédéral adapte à nouveau la structure tarifaire TARMED

Le Conseil fédéral adapte à nouveau la structure tarifaire TARMED dans le cadre de ses compétences subsidiaires étant donné qu'au cours des dernières années, les partenaires tarifaires ne sont pas parvenus à s'entendre sur une révision totale. Il a pris cette décision dans la séance du 22 mars 2017. Les adaptations visent à augmenter la transparence, à réduire les incitations inopportunes et à rendre la structure plus adéquate. Dès 2018, les économies ainsi réalisées devraient s'élever à environ 700 millions de francs par an. Le Conseil fédéral met ses adaptations en consultation jusqu'au 21 juin 2017.

La structure tarifaire TARMED est utilisée pour les prestations ambulatoires de l'assurance-maladie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire qu'elle est obsolète et doit être révisée. Les partenaires tarifaires n'ayant pas réussi à s'accorder sur une révision totale, le Conseil fédéral fait une nouvelle fois usage de sa compétence subsidiaire pour adapter lui-même la structure. Ces adaptations doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme il n'y aura aucune structure tarifaire convenue conjointement à partir de cette date. Elles constituent une solution transitoire. Les partenaires tarifaires continuent à porter la responsabilité de réviser ensemble la structure et de la soumettre pour approbation au Conseil fédéral.

## **Durée de la formation postgrade plus déterminante**

Le Conseil fédéral a déjà adapté la structure tarifaire au 1<sup>er</sup> octobre 2014 en diminuant notamment de façon linéaire les indemnités pour certaines prestations techniques. Les nouvelles adaptations sont plus différenciées et visent à rendre la structure tarifaire plus adéquate. Ainsi, les prestations ne seront plus évaluées selon la durée de la formation postgrade des médecins. En raison de cette réglementation, les spécialistes sont actuellement mieux rémunérés que les médecins de premier recours comme les pédiatres et les médecins de famille. Une durée uniforme de la formation postgrade sera désormais présumée, conformément à la loi sur les professions médicales. En outre, l'évaluation de nombreuses prestations date des années 1990. Partant, des corrections s'imposent car la fourniture de ces prestations demande aujourd'hui moins de temps grâce aux progrès médico-techniques. Leur rémunération actuelle est donc trop élevée. Par exemple, le minutage (prescription du temps qui peut être facturé) des opérations de la cataracte va être fortement réduit.

Par ailleurs, différentes règles de facturation dans TARMED vont être modifiées et précisées, notamment les positions tarifaires facturées par les médecins en l'absence des patients.

À l'avenir, ces prestations seront définies et limitées de façon plus détaillée. Ces adaptations augmenteront la transparence pour les patients et les assureurs, qui pourront ainsi mieux contrôler les factures.

## **Environ 700 millions de francs économisés**

Ces différentes mesures devraient entraîner des économies d'environ 700 millions de francs par année, qui se répercuteront sur les assurés. Elles serviront également à freiner la hausse des coûts de la santé et à améliorer l'efficacité. Toute une série d'autres mesures ont déjà permis de réduire ces coûts de plusieurs centaines de millions de francs par année. Le Conseil fédéral met ainsi en œuvre l'un des objectifs principaux de sa stratégie « Santé2020 ».

## **Structure tarifaire adaptée pour les physiothérapeutes**

Jusqu'à présent, les partenaires tarifaires n'ont pas non plus réussi à s'entendre sur une structure tarifaire commune dans le domaine de la physiothérapie. Le Conseil fédéral a donc dû également intervenir. La structure définie jusqu'à la fin 2017 sera maintenue et adaptée ; aucune réduction ne sera toutefois effectuée. La nouvelle structure, qui améliorera la transparence et réduira les incitations inopportunes, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **Économies supplémentaires au cours des prochaines années**

Dans les années à venir, de nouvelles mesures permettront de réaliser des économies supplémentaires. Par exemple, les prix des médicaments pris en charge par les caisses-maladie seront à nouveau régulièrement examinés et adaptés, et ceux des génériques abaissés de façon ciblée. Les économies ainsi réalisées devraient s'élever à 240 millions de francs d'ici 2019. En outre, le Conseil fédéral élabore actuellement un nouveau projet grâce auquel les cantons pourront mieux adapter le nombre de médecins autorisés à exercer dans le domaine ambulatoire aux besoins effectifs. Enfin, un groupe d'experts mandaté par le Département fédéral de l'intérieur analyse des modèles appliqués dans d'autres pays européens pour gérer la

hausse des prestations. Il soumettra ses propositions au cours du second semestre de cette année.

Berne, 22.03.2017

**Renseignements:**

Office fédéral de la santé publique, Communication,  
tél. 058 462 95 05, [media@bag.admin.ch](mailto:media@bag.admin.ch)

**Département responsable:**

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

**Informations complémentaires:**

Office fédéral de la santé publique OFSP > Thèmes > Assurances > Assurance-maladie > Prestations et tarifs > Prestations médicales > Système tarifaire TARMED

Office fédéral de la santé publique OFSP > Thèmes > Assurances > Assurance-maladie > Prestations et tarifs > Prestations non médicales > Physiothérapie

Bulletin de l'OFSP  
OFCL, Diffusion publications  
CH-3003 Berne

**A-PRIORITY**

**P.P. A**

CH-3003 Berne  
Post CH AG

# OFSP - Bulletin

Semaine  
**13/2017**